



Janvier 2015

n° 25



# Croisic

Bulletin d'informations municipales



*Meilleurs  
Voeux*

ÉDITORIAL	3 - 5
TRAVAUX	6 - 9
	
Travaux 2015. Dos d'ânes.	
HOMMAGE	10
EMPLOI	11
Bernadette Cassac, l'emploi reste la priorité.	
ENVIRONNEMENT	12 - 20
Claude Decker, adjoint à l'Environnement. Le frelon asiatique.	
VIE MUNICIPALE	21 - 22
Christian Cabellic, Correspondant défense.	
LOGEMENT	23 - 25
Logements sociaux, quartier du Puigaudéau, première pierre. Que risque la ville si elle ne respecte pas son quota de logements sociaux ?	
SÉCURITÉ	26 - 28
	
Les piétons ont des droits et des devoirs.	
CULTURE - JEUNESSE - SPORT	29 - 30
ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES	31
PATRIMOINE	32 - 33
La Galerie Chapleau, zoom sur une œuvre.	
TRIBUNE	34 - 35



Michèle Quillard,  
Maire du Croisic.

Chères Croisicaises, chers Croisicais,

J'ai souhaité placer ce nouveau mandat dans la continuité de la politique mise en œuvre précédemment. Nous aimons notre ville. Nous avons une saine ambition pour elle. L'ambition d'ancrer résolument Le Croisic dans la modernité, d'en faire une ville dynamique tout en préservant son authenticité, l'ambition d'améliorer la qualité de vie des croisicais.

Cette qualité de vie se décline en différents points et je souhaite la maintenir grâce à une politique durable de développement.

Nous l'appliquerons pour chaque secteur d'activité municipale. Cela signifie que pour chaque dossier, il faudra trouver l'équilibre et la cohérence entre sa dimension économique, sa dimension sociale (au sens large du terme) et sa dimension écologique.

C'est dans cette optique que nous avons géré le dossier de l'avenue Gambetta. La « route du milieu » a été refaite: reprise des différents réseaux, création de bandes cyclables et de cheminements piétonniers, pose d'un nouveau tapis routier.

Comme mon équipe s'y était engagée lors de la campagne, nous allons aussi supprimer progressivement les dos d'ânes sur cette voie au profit de quatre plateaux nécessaires pour assurer la sécurité.

Un programme de voirie complémentaire a permis en 2014, une reprise de l'enrobé et des accotements sur la moitié de la rue Jules-Verne et de la place du Requiert et d'une partie de la place du 8 Mai 1945.

#### ● Avenue Aristide-Briand

Si une seule route mène au Croisic, trois pénétrantes structurent l'entrée dans notre commune. Le tour de la côte, propriété du Conseil Général, la rue Emmanuel-Provost, entièrement repensée en 2014 et la voie d'accès la plus rapide au centre-ville, l'avenue Aristide-Briand.

Les travaux de réfection de cette pénétrante débiteront en septembre 2015. Cet axe est la voie d'accès la plus rapide pour le centre-ville. Or, il mérite un traitement plus en adéquation avec notre statut de petite cité de caractère. Véritable vitrine, les entrées de ville ont pourtant été délaissées au fil du temps: profusion de publicités, absence de trottoirs, insécurité routière, etc.

Il était donc temps de restructurer cette voie. Ainsi, du rond-point de l'entrée de ville jusqu'à la gare SNCF, plusieurs actions se dérouleront sur une dizaine de mois à partir de septembre 2015.

Parallèlement, Réseau Ferré de France (RFF) va procéder à la mise en accessibilité de la gare. Des travaux sur le bâtiment et sur les quais ont déjà commencé.

Enfin, les espaces verts du Mont-Esprit vont être entièrement retravaillés.

Nous ne sommes pas les seuls à intervenir sur les infrastructures croisicais puisque le Conseil Général poursuit les travaux de réhabilitation des quais du port, dont il est propriétaire, depuis fin octobre. Ces travaux devraient s'achever fin février.

concernant le patrimoine bâti, le

programme le plus remarquable de 2014 a été celui de La Galerie Chapleau, inaugurée en mai dernier. Bien évidemment, la première exposition devait être consacrée à Eugène Jean Chapleau. Elle s'est conclue en novembre dernier et je peux affirmer que ce fut un succès, eu égard au manque de notoriété de notre toute jeune galerie.

Nous avons déjà aussi entamé la sauvegarde de l'église Notre-Dame-de-Pitié, classée monument historique. Des travaux rendus nécessaires tant pour des raisons de sécurité que pour la mise en valeur de ce patrimoine.

Toutes ces interventions viennent s'ajouter aux importants travaux de restauration de l'édifice qui vont être lancés au cours des prochaines années.

Les travaux de la Longère située à proximité de la salle des sports s'achèveront bientôt. Ce bâtiment sera mis à disposition de la Société des Amis du Croisic qui pourra y ouvrir une maison du patrimoine.

#### ● salle Jeanne d'Arc

L'année 2015 sera aussi celle des études consacrées à la réhabilitation de la salle Jeanne d'Arc. Celle-ci doit retrouver toute sa place dans l'environnement patrimonial et culturel du Croisic.

Nous connaissons tous les atouts de ce bâtiment: sa situation au cœur de la ville et sa façade remarquable. Le défi sera d'imaginer une salle polyvalente à dominante culturelle dans un espace urbain et contraint. Différents scénarios et chiffres financiers seront proposés au cours de cette année pour une

#### Éditeur

Rim Imprimerie.

#### Directrice de la publication

Michèle Quillard, maire du Croisic.

#### Équipe de pilotage

William Nocus.

Jaslie Meunier.

#### Rédacteurs

William Nocus.

Laurent Delpire.

#### Maquette

Delphine Chateau.

William Nocus.

#### Photo de couverture

Ph. V. BELDIE © Ville du Croisic.

5 000 tirages - janvier 2015

inauguration que j'espère fin 2017.

#### ● Réflexions à 10 ans

Mais, en tant qu'élus, notre réflexion ne peut se limiter à quelques actions ponctuelles. Elle doit aussi percevoir les comportements et les besoins des Croisicais d'aujourd'hui et entrevoir ceux de demain, faire des choix sur la ville que nous voulons laisser à nos enfants et petits-enfants. Pour ces générations futures, nous devons envisager aujourd'hui les grands dossiers en matière d'aménagement urbain, de patrimoine et de services.

Ces projets ne peuvent se réaliser à l'échelle d'un mandat municipal mais sur une période d'une dizaine d'années. Dix ans, c'est peu et beaucoup à la fois pour prendre en compte et favoriser le développement des mobilités et les nouvelles pratiques urbaines.

Pour conserver la cohérence de cette ambition, elle doit bien évidemment s'inscrire dans l'amélioration et l'entretien du patrimoine aussi bien bâti que naturel. Si nous avons l'obligation morale de conserver ce patrimoine nous avons aussi, et surtout, l'impérieuse nécessité de le valoriser.

Aujourd'hui, face à la raréfaction des financements, des choix concertés devront être faits et notre politique patrimoniale s'inscrira dans la durée.

L'environnement est l'un de ces sujets qui doit être traité sur le long terme: la qualité des eaux du Trait, l'effritement de la falaise au droit de la plage du Sable menu, les différents plans de prévention des risques naturels imposés par l'État, autant de dossiers majeurs qui sont au cœur de nos préoccupations et l'objet de notre plus grande vigilance.

Au titre des autres projets d'avenir,

nous réfléchissons aussi dès à présent sur l'évolution du quartier de La Ladure. Au cours des dernières années, un nouvel hôtel de ville s'y est implanté, l'ancien presbytère a entièrement été réhabilité et accueille désormais le centre communal d'action sociale et des logements sociaux, le poste de police municipale a trouvé sa place dans cet espace au sein d'un bâtiment remarquable, l'église va bénéficier d'une importante restauration, l'ancien hôpital est devenu La Galerie Chapleau et le jardin de la mairie est le joyau de cet écrin.

#### ● Déployer le cœur de ville

J'ai souhaité que ce quartier soit relié directement au port par la création du passage piéton de La Ladure afin de garantir une continuité directe avec le centre-ville commerçant et touristique.

Nous souhaitons rendre ce secteur historique plus attractif en ayant une stratégie globale de revitalisation, en améliorant les équipements et en rationalisant l'occupation des espaces. Vous l'avez compris: déployer le cœur de ville jusqu'à la salle Jeanne d'Arc.

Le dernier grand projet de développement durable que j'évoquerai est la gestion des déplacements multimodaux par un traitement spécifique de la voirie pour y incorporer des espaces permettant la pratique du vélo en plus grande sécurité.

Si tous ces travaux sont a minima spectaculaires mais toujours remarquables par tous, d'autres actions trop souvent discrètes sont néanmoins nécessaires à la qualité de vie sur notre commune. Je veux parler des services à la population: le social, la culture, la jeunesse, le sport, le logement, etc.

Je ne vais pas dresser un inventaire des possibilités mais juste en évoquer quelques-unes qui me tiennent particulièrement à cœur.

#### ● Les services à la population

Le contexte économique actuel fragilise une population en évolution constante et nous incite à mener des opérations face à la demande croissante de nos concitoyens en matière de services et notamment de logement.

Améliorer la vie des Croisicais, c'est permettre à chacun de se loger. Notre ambition est à la fois de conforter la mixité sociale et le fameux « vivre Ensemble » en accueillant familles, jeunes actifs et retraités.

La problématique du logement répond aussi aux objectifs du programme local de l'habitat (PLH) que j'ai mené en tant que vice-présidente de Cap Atlantique. Ce PLH vise à fixer les objectifs des communes en matière de logement et en particulier les logements sociaux. Le but étant de favoriser la mixité sociale, d'éviter l'étalement urbain et de favoriser une certaine densification de l'habitat existant.

Notre volonté de permettre aux jeunes couples de s'installer au Croisic s'est elle parfaitement concrétisée. Sur les 42 lots proposés dans le quartier Du Puigadeau, 34 terrains ont été attribués. Les maisons sont pour la plupart sorties de terre. Les travaux pour aménager les 4 000 m<sup>2</sup> réservés au bailleur social « Espace Domicile » ont débuté en 2014 dans le quartier Du Puigadeau, 30 logements en habitat passif dont 19 appartements et 11 maisons individuelles sont prévus.

Cette notion d'habitat passif est primordiale pour nous. Elle désigne les bâtiments dont la consommation

énergétique au m<sup>2</sup> est très basse. En matière d'économie d'énergie, la ville se veut, elle aussi, volontaire. Ainsi, une régulation du chauffage à gaz permettant une économie de 25 % sur la consommation va être mise en place au groupe scolaire. Ces actions s'inscrivent une fois encore dans une approche durable du développement de notre ville. Faciliter l'installation ou le maintien de jeunes actifs sur la commune, notamment par l'accession à la propriété, est un engagement sur l'avenir. Déjà, cela participe à la vitalité de l'économie locale. Cela permet ensuite que nos services à la jeunesse et nos écoles perdurent voire se développent.

#### ● Maison de retraite

Les effectifs scolaires sont stables sur la dernière rentrée scolaire. La nouveauté, ce sont les rythmes scolaires avec la mise en place des Temps d'Activités Périscolaires. Le bilan semble globalement positif avec une participation de 74 %. L'un des services majeurs rendu à la population est le portage des repas à domicile. Plus qu'un service rendu, c'est un véritable lien maintenu avec certaines personnes, parfois, trop isolées. La maison pluridisciplinaire de santé participe également à la qualité de vie au Croisic. Ce projet décrié par quelques-uns a maintenant fait ses preuves et plus personne n'envisagerait qu'il n'existât pas!

#### ● Solidarité

Toujours sur l'aspect social, je ne peux faire l'impasse sur le dossier de la maison de retraite du Croisic. L'Agence Régionale de Santé refuse la prise en charge de la reconstruction de la résidence des Lauriers. La recommandation de cette agence est simple et terrible:

débrouillez-vous!

Heureusement, la Ville du Croisic n'est pas seule. Nous avons reçu le soutien d'Adeline L'Honen, maire de Batz-sur-Mer, de Stéphanie Phan Thanh, maire de Guérande, de Christian Canonne, conseiller général du canton du Croisic, de Gatiën Meunier, conseiller général du canton de La Baule-Escoubac ainsi que l'appui d'autres élus tels que Françoise Haudebourg Maire-adjoint de La Baule. Nous considérons tous qu'il existe une demande de lits médicalisés accessibles aux plus modestes et que le site du Croisic est et restera pertinent, ne serait-ce que par sa maîtrise foncière.

Croyez bien que je me battrais comme je me suis battue pour le maintien de notre criée au Croisic. Dans notre quotidien, la culture et les animations sont indispensables au maintien du lien social. Nous innovons avec une politique culturelle sur La Galerie Chapleau. Pour faire vivre cet espace, nous souhaitons établir une coopération avec d'autres lieux culturels. Je pense notamment au musée des Marais Salant à Batz-sur-Mer et au musée Bernard-Boesch, installé au Pouliguen, mais propriété de la ville de La Baule-Escoubac.

Déjà, l'été dernier, nous avons mis en place un partenariat avec le musée Boesch en accueillant, dans le jardin de La Galerie Chapleau, quelques sculptures remarquables de l'artiste belge René Julien.

La découverte des artistes locaux est le fil conducteur de nos expositions de ces dernières années. Après Micheau-Vernez, Du Puigadeau, Chapleau, l'année 2015 consacra Émile Gautier, dessinateur et peintre. Notre Galerie n'est pas un musée poussiériste, l'hiver est animé

d'une vie culturelle par des cafés littéraires, des cafés philos, des conférences Grands Témoins. Événement exceptionnel pour 2015, nous célébrerons sur plusieurs jours les 70 ans de la Libération du Croisic au travers de témoignages, de conférences, d'exposition et d'un défilé sur nos quais.

Nous prévoyons aussi de créer un « parcours santé » dans le parc de Penn-Avel et un parcours des peintres sur l'ensemble de la Ville qui permettra des promenades alliant Patrimoine et Culture.

#### ● Cap Atlantique

À l'occasion des vœux que l'on exprime chaque début d'année, je forme celui que notre ville continue d'occuper la place qui lui revient dans la communauté d'agglomération Cap Atlantique. Au sein de cet établissement intercommunal, nous préparerons l'avenir des Croisicais dans un esprit de coopération et de concertation, sans pour autant oublier ce qui fait notre spécificité, notre authenticité. Notre ambition commune pour notre ville est une ambition positive s'appuyant sur la vitalité et l'esprit d'initiative afin de concrétiser ces projets. Nous aurons de nombreuses occasions d'évoquer tous ces sujets tout au long de l'année.

Même si tout reste perfectible et critiquable, je crois pouvoir dire que nous avons de la chance de vivre au Croisic.

En mon nom et en celui de votre conseil municipal, à chacune et à chacun d'entre vous et à vos proches, je vous souhaite à tous ceux qui vous sont chers, une très bonne année 2015. ■

## TRAVAUX

Une part non négligeable des investissements du budget 2015 est consacrée à l'avenue Aristide-Briand



# Travaux 2015 : amélioration de la voirie et entretien des bâtiments

Les travaux de 2015 se déclineront principalement sur la réfection de l'entrée de ville et l'avenue Aristide-Briand. La ville n'oublie pas pour autant l'amélioration et l'entretien de son patrimoine notamment l'église.

Le programme de voirie pour 2015 sera pour, une large part, consacré à l'avenue Aristide-Briand, du rond-point de l'entrée de ville jusqu'à la gare SNCF. Plusieurs actions se dérouleront sur une dizaine de mois à partir de septembre 2015 : enfouissement des réseaux aériens, création de pistes cyclables, création de trottoirs et retraitement de la chaussée. L'assainissement a déjà été effectué en 2012 par Cap Atlantique.

Toujours au titre de la voirie, au premier semestre 2015, cinq dos d'ânes entre l'entrée de ville, route du milieu, et boulevard du Général Leclerc, vont être supprimés au profit d'un plateau (voir page 8). La Ville va aussi programmer l'aménagement d'un parking (sur le côté gauche de la gare SNCF). Une

quarantaine de places devraient être disponibles. Parallèlement, Réseau Ferré de France (RFF) va procéder à la mise en accessibilité de la gare. Des travaux sur le bâtiment et sur les quais ont déjà commencé. Les lignes sont donc fermées jusqu'en début avril 2015. La SNCF a mis des bus à disposition des usagers en direction de La Baule-Escoubiac et de Saint-Nazaire.

### ● Restauration des quais, fin de la dernière tranche en février

Les travaux du troisième programme de restauration des quais du port du Croisic, en cours, ont permis de préserver à ce jour la Petite Jonchère, par la reconstruction des ouvrages situés le long du chenal et face à l'ancienne criée. Ces travaux ont également permis de reconstruire

le quai, le long de la Passe de l'Est, situé sur la place de la Croix de Ville. Le Département a lancé la dernière tranche de travaux de ce programme de restauration. Il porte essentiellement sur la reconstruction des talus en enrochement situés dans la Chambre des Vases (bassin Hervé-Rielle) et quelques travaux connexes en raccordement avec la passe du Perthuy du Roi, le confortement (rejointoiement et injection) de divers quais en périphérie de la Petite Chambre, sur la Grande Jonchère et la place d'Armes.

### ● Bâtiments

Une régulation du chauffage à gaz permettant une économie de 25 % sur la consommation va être mise en place au groupe

scolaire. Les radiateurs seront changés. Trois bâtiments communaux seront par ailleurs équipés de compteurs électriques intelligents permettant de communiquer avec les compteurs des habitations privés. Cet outil permettra notamment la transmission automatique des relevés de consommation des particuliers aux fournisseurs de gaz.

### ● Église : restauration des vitraux et intervention sur le portail Nord

En début d'été, plusieurs vitraux de la façade nord de l'église Notre-Dame-de-Pitié ont présenté des faiblesses et des éclatements de pierre liés en particulier à la corrosion des éléments métalliques présents (barlotières). Il s'agit des vitraux de Saint-Christophe, des Quatre Évangélistes, de Saint-Goustan et de l'Éducation de la Vierge. Des travaux de restauration sont à envisager au cours du premier semestre 2015.

Toutefois, malgré des travaux de confortement réalisés en juillet, il a été nécessaire de déposer avant l'hiver le vitrail de Saint-Christophe compte tenu de sa dégradation avancée et pour éviter tout risque d'effondrement. Cette intervention a représenté un coût de 8 000 euros TTC. Une aide de la Direction régionale des affaires culturelles (Drac) de 35 % a été accordée, l'église étant classée monument historique. Pour la restauration des quatre vitraux, une mission de maîtrise d'œuvre va être confiée à un architecte du patrimoine pour pouvoir réaliser les travaux en 2015. La Commune pourra bénéficier d'aides de la Drac, du Conseil Général et du Conseil Régional pour cette opération. Ces travaux sont estimés à 150 000 euros. La sauvegarde de ces vitraux vient s'ajouter aux importants travaux de restauration de l'édifice qui vont être lancés dans les prochaines années. Les travaux de réouverture du portail Nord ont démarré début

décembre 2014. Les portes anciennes vont être entièrement restaurées et les encadrements de pierre repris. Cette entrée de l'église, condamnée depuis plusieurs décennies, sera opérationnelle au cours du premier trimestre 2015, rendant ainsi possible l'accès par la rue de l'Église. Ces travaux étaient nécessaires tant pour des raisons de sécurité que pour la mise en valeur de l'édifice. Cette intervention sur le portail ne concerne pas dans l'immédiat les pierres de tuffeau dégradées sur les parements. Coût des travaux : 25 350 euros TTC.

### ● Domaine public

En raison du faible volume déposé et du manque de rendement, plusieurs conteneurs de points d'apport volontaire des déchets vont être supprimés ou déplacés. Cap Atlantique envisage aussi l'installation de récupérateurs de cartons : place de la Croix de Ville, place Dinan, place du 8 Mai et place d'Armes.

### ● Installation d'une antenne

La société Free Mobile souhaite développer son offre sur le territoire de la presqu'île de Guérande. Elle a sollicité la possibilité d'implanter une antenne relais sur le stade municipal Constant Germon, moyennant une redevance annuelle. Cette installation sera faite en lieu et place d'un pylône d'éclairage existant. L'antenne culminera à 25 m. La ville a recherché le site le moins impactant en matière de paysage et répondant au souhait de couverture de l'opérateur. L'antenne sera installée au cours de l'année 2015.

Enfin, les espaces verts du Mont-Espirit vont être entièrement retravaillés : arbres élagués, nouvelles plantations, installation d'un nouveau mobilier, etc. Et un projet de « parcours santé » devrait voir le jour dans le parc de Penn-Avel sous réserve de l'accord du propriétaire des lieux, le Conservatoire du Littoral. ■

## Le Mont Lénigo retrouve son mât de signaux

Depuis la restauration du Mont-Lénigo en 2000, de nombreux Croisicais et la Société des Amis de Croisic sollicitaient la Commune en vue de la remise en place d'un mât de signaux en haut de la butte, tel qu'il existait avant la Seconde guerre mondiale.

À l'époque, ce dispositif permettait aux bateaux de connaître la profondeur de l'eau dans le chenal. Un mât de 10 m vient d'être installé sur le point haut du mont et évoque l'ancien dispositif, même si ses caractéristiques ne sont pas celles du mât initial.

Cet élément vient terminer la restauration du mont tout en évoquant l'histoire du site et en redonnant de la verticalité à la butte. Il rappellera également de nombreux souvenirs aux anciens du Croisic.



■ info



## HOMMAGE



## Une marche citoyenne et républicaine

Un appel national en hommage aux victimes de l'attentat du 7 janvier 2015 et en défense des valeurs républicaines a été lancé pour un rassemblement républicain dans la France entière, le dimanche 11 janvier. Plus de 3 000 Croisicais et Batziens

ont défilé à l'invitation des maires de Croisic et de Batz-sur-Mer, Michèle Quellard et d'Adeline L'Honen, et de leur conseil municipal respectif. L'objectif de ce rassemblement était de se rassembler et d'affirmer sa solidarité face à la violence, face à la barbarie et face à l'intolérance.

Une journée de deuil national avait été décrétée en France dimanche 8 février 2015. Le président de la République avait invité les Français à s'associer au moment de recueillement organisé à midi dans les services publics, en hommage aux victimes. ■



## EMPLOI

## L'emploi reste la priorité

Élue présidente de la mission locale depuis 7 mois, Bernadette Cassac, adjointe au Maire, souhaite pérenniser les actions entreprises et en développer de nouvelles.



Bernadette Cassac, a été élue présidente, le 24 juin 2014, de la Mission Locale de la presqu'île guérandaise. Ses missions rayonnent sur les 15 communes de Cap Atlantique. L'adjointe à la Jeunesse, aux Sports, aux Affaires scolaire et au Domaine public de la ville du Croisic, est secondée par Gwénaëlle Morvan, conseillère municipale à la Jeunesse au sein de la ville de Guérande, en tant que vice-présidente, de Catherine Bazire, directrice de l'association « La Passerelle », en tant que trésorière et de Claire Lostanien, bénévole à l'association des « restos du Cœur » en tant que secrétaire. Si l'équipe dirigeante a été modifiée, le personnel de la structure reste inchangé avec huit conseillers en Insertion sociale et professionnelle, une chargée d'accueil, une assistante Financière, une psychologue et le directeur Yannick Ulmann, en fonction depuis janvier 2013. L'objectif commun est de permettre à chaque jeune de bénéficier d'un parcours cohérent d'insertion sociale et professionnelle grâce à un accompagnement individuel. La Mission Locale identifie les aptitudes et lève les différents freins

à l'insertion que sont l'orientation, la formation, la mobilité, la santé et le logement. La Mission Locale de la presqu'île guérandaise accueille plus de 1 000 jeunes, entre 16 et 25 ans, sortis du système scolaire. Tous les profils peuvent bénéficier d'un accompagnement adapté à leur demande; de la 5<sup>e</sup> au bac +5. Plus de trente jeunes Croisicais sont inscrits auprès de la Mission Locale. La Ville du Croisic participe à hauteur d'1,90 € par habitant au budget de cet organisme. En 2013, de nombreux projets ont vu le jour, tels que la création d'un réseau d'entreprises solidaires, facilitant l'accès au marché de l'emploi des plus démunis, la mise en place d'ateliers centrés sur la confiance en soi, des ateliers d'appui sur les techniques de recherche d'emploi, etc.

### ● La priorité

« C'est dans cette logique de projet, d'ouverture renforcée vers les entreprises du territoire, que la Mission Locale a investi l'année 2014. Nous avons mis en place en juillet un parc de scooters en location pour tout jeune inscrit chez nous afin de faciliter les besoins

de déplacements temporaires pour accéder à un emploi ou une formation » souligne Bernadette Cassac, la présidente. Sur 2015, l'emploi reste la priorité, notamment au travers des « emplois d'avenir ». Il s'agit de contrats aidés permettant aux jeunes recrutés de bénéficier d'une expérience professionnelle allant d'un à trois ans, ainsi qu'une formation pendant le temps du contrat. Depuis, 2013, l'association a signé 58 de ces contrats. D'autres projets sont à venir. ■

La Mission Locale de la presqu'île guérandaise, 2, rue Louis-Eon, Guérande. Tél. 02 40 42 96 76. Fax. 02 40 62 02 86. Mail: mis.loc.guerande@orange.fr

Permanence du Croisic: le 2<sup>e</sup> mardi du mois de 14 h 00 à 16 h 30. Hôtel de Ville, 5, rue Jules-Ferry.

### Ensemble pour l'emploi

Jean-Yves Jégou donne de précieux conseils pour la rédaction d'un curriculum vitae (CV), une aide pour concevoir votre lettre de motivation, simule votre entretien d'embauche. Permanence à l'hôtel de ville, tous les lundis de 14 h 00 à 17 h 00 aux 02 28 56 78 50 ou par mail: jean-yves.jegou@club-internet.fr



Claude Decker, adjoint à l'Environnement.

## << Aucune ville ne peut ignorer l'urgence environnementale >>

Régulièrement, les adjoints au maire, au travers de votre bulletin municipal, expliquent et présentent les enjeux de leurs compétences sur le municipale. Ce mois-ci, Claude Decker, maire adjoint en charge de l'Environnement répond à nos questions.

**Croisic Mag. Pourquoi avoir mis en place une délégation spécifique dédiée à l'environnement alors que celle-ci n'existait pas lors du dernier mandat?** Claude Decker. Je pense qu'aujourd'hui, aucune ville ne peut ignorer l'urgence environnementale, a fortiori pour une ville comme Le Croisic qui a su garder un caractère rural et un patrimoine naturel riche mais fragile. Cette recherche de préservation est de plus en plus perçue par nos concitoyens comme une nécessité. Notre territoire doit poursuivre et assurer son développement en s'appuyant justement sur la valorisation de ses atouts: l'océan, nos zones humides, le Traict, etc.

**Pourquoi avoir accepté cette délégation?** Au cours du dernier mande, Mme Le Maire m'a sollicité et donné de plus en plus de missions sur ce domaine. Ce sont des sujets divers qui me passionnent et d'une grande richesse. En effet, l'environnement rayonne sur de multiples aspects: réglementaires, juridiques, financiers, communication, etc. S'il y a quelques décennies, on entreprenait une expansion qu'elle soit économique ou démographique, on

ne se préoccupait guère de son impact sur notre milieu. Aujourd'hui, cela n'est plus possible, les hommes prennent conscience de vivre de ressources qui ne sont pas inépuisables. Les initiatives privées ou publiques, notamment municipales, ne doivent pas être forcément limitées mais doivent obligatoirement prendre en compte les caractéristiques naturelles qui font la force du Croisic.

**Plus concrètement, sur quelles problématiques locales travaillez-vous?** Elles sont nombreuses, mais je peux citer les plus emblématiques: la qualité des eaux de baignade et de pêche, les cheminements, la lutte contre les plantes invasives, la préservation des zones humides, etc. Et d'une manière générale sur les bons comportements des uns et des autres.

**À propos de la lutte contre les plantes invasives, quelle est l'action de la ville?** Notre ville s'est engagée dans la lutte contre les plantes invasives type *baccharis* ou herbe de la pampa. Nous sommes la seule ville de Cap Atlantique à voir ses surfaces envahies en forte diminution. Nous devons continuer ce

combat. En effet les plantes invasives colonisent la flore endémique présente sur notre territoire et étouffent celle-ci. La Ville du Croisic, consciente de l'enjeu, consacre un budget annuel à cette bataille. Nous avons signé aussi un contrat avec un particulier pour que son cheptel de moutons paise dans les terrains communaux, ils sont friands de ce type de végétation. Nous comptons également sur l'implication de tous pour participer à cet effort soit en éliminant des terrains privés le *baccharis*, soit en nous le signalant. Un document d'information est disponible à l'accueil de l'hôtel de ville.

**Lors du dernier été, le Traict a subi de nombreuses interdictions de pêche de coquillages en raison de pollution bactériologique que cela soit pour les professionnels ou les particuliers, avez-vous avancé sur son origine et sa lutte?**  
C'est un problème sensible qui nous



tient à cœur. Le bulletin municipal l'a longuement traité. En résumé, nous continuons à agir pour que chaque habitation soit bien raccordée. Notre devoir est de maintenir des campagnes d'information et de communication nécessaires à la prise de conscience de tous les acteurs : plaisanciers, camping-caristes, propriétaire d'animaux, etc.

**En revanche, pas de souci de pollution pour les eaux de baignades, comment expliquez-vous cela?**  
Nos plages bénéficient d'un fort

renouvellement des eaux par le biais des marées, alors que le Traict ne se vide jamais complètement. Le renouvellement se fait à raison d'un tiers en mortes eaux et des deux tiers en fort coefficient. De plus, les taux de pollution ne sont pas les mêmes dès qu'il s'agit de consommer des coquillages ou de pratiquer le bain de mer. En revanche, nos eaux de baignade sont régulièrement classées en excellentes. Cela ne nous empêche pas d'être vigilants. Si l'Agence Régionale de Santé effectue des prélèvements tous les 12 à 15 jours du 15 juin au 15 septembre, la Ville pratique aussi des analyses supplémentaires par le biais de notre écogarde du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre deux fois par semaine.

**Lors du dernier mandat, vous avez commencé à inscrire vos actions en traitant le sentier du tour de côte, où en êtes-vous?**

Grâce à la charte, validée en conseil municipal le 28 novembre 2011, entre Cap Atlantique et Le Croisic, ce cheminement a été classé comme d'intérêt communautaire. Ce document établit les devoirs de chacun : à la communauté d'agglomération l'entretien du sentier, à la Ville celui des abords. Et ce dernier domaine est très vaste puisqu'il intègre la reconquête des pelouses sommitales et de sa végétation endémique jusqu'à la gestion raisonnée de nos plages et falaises. Dans ce cadre, deux conventions Natura 2000 participent à la protection de notre côte. Sans cette charte, la ville aurait dû supporter seule la remise en état de ce cheminement gravement impacté par les nombreuses tempêtes de l'hiver dernier. J'ajoute que nous souhaiterions que ce cheminement puisse se raccorder à celui de Batz-sur-Mer. Pour le moment, trois paludiers refusent ce raccordement par crainte de subir des dégradations. S'ils acceptent bien

#### La fréquentation sur le sentier de randonnée « Le tour de côte » au Croisic se confirme



Dans le cadre de l'évaluation des politiques publiques et un an après la pose de l'éco-compteur sur l'itinéraire de randonnée « Le tour de côte », 119 840 passages ont été enregistrés. La moyenne journalière est de 306 passages, soit 20 % d'augmentation par rapport à 2013 avec un pic relevé le dimanche 10 août à 1 150. On notera cette année, une bonne fréquentation en avant et arrière-saison. Les mois de mai et septembre sont comparables avec environ 12 000 passages mensuels. Le milieu particulièrement clémente du mois d'octobre permet de rivaliser avec avril et juin aux alentours de 10 000 passages mensuels. Sans surprise les mois de juillet et août sont les plus fréquentés. Mais si juillet s'inscrit dans la continuité avec 14 500 passages, la fréquentation au mois d'août s'envole pour atteindre 22 700 passages. Les conditions météo estivales étaient a priori plus favorables à la promenade qu'à la baignade ! Source : Cap Atlantique

sûr le passage, ils refusent qu'il soit répertorié officiellement.

**Avez-vous des projets à mener prochainement?**

Outre la pérennisation et le suivi de ceux déjà en cours, la Ville souhaite inscrire des sentiers au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées (PDIPIR). Elle a repéré plus de 11 km de voies pédestres plus ou moins utilisées. Il me semble indispensable de les réhabiliter et d'organiser des circuits définis et balisés avec une jonction au tour de côte. L'ambition est de faciliter une autre découverte écologique et touristique du Croisic par la mise en valeur de mares, de cônes de vagues, de zones humides. Une étude technique et financière est en cours. En outre, la fédération française des randonneurs nous a sollicités pour un rattachement à terme au GR 34 qui fait le tour de Bretagne. Nous l'avons validé en

conseil municipal et ce circuit figurera également au PDIPIR.

**La Ville travaille sur un plan de prévention des risques littoraux, en quoi consiste-t-il?**

Les conséquences dramatiques de la tempête Xynthia ont affecté une partie importante de la façade atlantique le 28 février 2010. L'état a pris diverses mesures destinées à compléter celles existantes en matière de prévention des risques de submersion marine. Ce plan s'intéresse en priorité à la sécurité des personnes et comprend des mesures de prévention, de prévision, de protection et de sauvegarde des populations et des biens. Le plan de prévention des risques littoraux (PPRL) doit lui tenir compte du réchauffement climatique, de la montée des eaux et des phénomènes climatiques comme les tempêtes à répétition sur nos côtes. Le Croisic est donc dans

une zone à risques. Le futur PPRL entraînera des obligations qui restent encore à déterminer. Parallèlement, Cap Atlantique a mis en place un programme d'actions et de prévention



contre les inondations (Papi) qui a pour objet de promouvoir une gestion intégrée des risques d'inondation en vue de réduire leurs conséquences dommageables sur la population, les biens, les activités économiques et l'environnement. Ce « Papi » agit de manière préventive par exemple par la réalisation d'une digue, d'une écluse, d'une expertise de bâtiment, etc. ■

#### Les Actions environnementales au Croisic

**Plan de désherbage :** depuis 2005, le service Espaces verts n'utilise plus de pesticides (désherbant, insecticides, fongicides). Le désherbage en ville est effectué à l'aide d'un procédé thermique d'eau chaude. En 2013, la Ville s'est équipée d'une machine thermique à vapeur à faible consommation d'eau (50 litres pour 8 heures au lieu des 500 litres pour les anciennes générations) grâce aux subventions de la Région et de l'Agence de l'eau.

**Lutte contre les pucerons :** en juin, un lâcher de coccinelles au stade larvaire (une centaine par arbre) sur les tilleuls de la place Dinan permet de limiter la population de pucerons. Avantage : pas de nuisance d'utilisation et pas de fermeture de site. L'utilisation d'un produit chimique obligerait la ville à fermer le site pendant six heures.

**Lutte contre la chenille processionnaire du pin :** piégeage des papillons de juin à juillet et des chenilles en février et traitement des jeunes chenilles en septembre par une application de champignon.

**Paillassage des massifs :** afin de diminuer l'arrosage et le désherbage. Les plantes moins gourmandes en eau sont privilégiées.

**Tonte :** plus haute et moins fréquente suivant les espaces. Fauche tardive des accotements et des terrains communaux afin de limiter les impacts sur la faune et la flore.

**Pose de nichoir de refuge à insectes**

**Arrêt du balayage d'allées dans le parc de Penn-Avel** afin de préserver les surfaces.

**Arrêt du ramassage des bois morts** nécessaire au développement et à l'enrichissement de la vie microbienne des sols.

**Achat de matériels électriques :** taille-haie et souffleurs, débroussailluse, véhicules, etc.

**Abattage des arbres :** sur la commune, dans certains secteurs (ZPPAUP), l'abattage est soumis à autorisation de la part des services de l'Urbanisme car les arbres peuvent être classés en arbres remarquables ou encore faire partie de zones naturelles protégées pour leur qualité paysagère.





Frelon commun



Frelon asiatique

## Distinguer le frelon européen du frelon asiatique

Apprenez à distinguer au premier coup d'œil le bon du mauvais

Le frelon européen (*Vespa crabro*) est plus grand que le frelon asiatique (*Vespa velutina*). Le frelon asiatique est l'espèce la plus petite. Il est d'aspect général jaune. La totalité de son abdomen est colorée en jaune alterné de motifs noirs (comme les guêpes).

De près, ce frelon est largement teinté de marques rousses sur l'avant du corps (tête/thorax/pattes) qui ne sont pas du tout présentes chez le frelon asiatique.

Le Frelon asiatique présente en vol un aspect sombre/noir et l'une de ses caractéristiques est de laisser « trainer » ses longues pattes jaunes à l'arrière du corps. De près, il est complètement noir et la couleur jaune est plutôt orangée comparé au frelon européen qui est lui vraiment jaune. Chez le frelon

asiatique les zones orangées sont la face/les pattes et une marque orange sur l'abdomen. Ce frelon est capable de maintenir un vol stationnaire sur des durées prolongées, ce que ne sait pas faire notre frelon européen.

Le Frelon européen niche toujours dans l'obscurité (greniers/granges/boitier de volets roulants/creux dans un tronc d'arbre). Il est impossible de trouver un nid de frelon européen à l'air libre, en pleine lumière et encore moins exposé aux intempéries. Le nid n'est jamais visible de l'extérieur de la cavité pour l'observateur.

Le frelon asiatique niche très souvent en pleine lumière et dans des situations exposées (façade d'immeubles, avancées de toit extérieures, cime des arbres). Il peut lui arriver de nicher dans des endroits obscurs en particulier en début d'année (tronc d'arbres mais ceci reste rare, éventuellement grenier mais souvent lorsqu'il n'y a pas d'obscurité totale). Le nid est très souvent directement visible par l'observateur.

### ● Comment différencier le nid des 2 espèces?

Le frelon européen possède un nid avec une ouverture large (plus de 10 cm) située en bas du nid (orientée vers le sol). Cette large ouverture permet d'apercevoir le couvain et les larves.

L'enveloppe est formée de « grandes draperies » généralement lisses en début de saison puis avec des trous irréguliers en fin de saison. Le nid du frelon asiatique présente une petite ouverture (moins de 4 cm) située en bas du nid en tout début de saison puis sur le côté du nid dès que sa taille dépasse 15 cm.

Le papier est formé de nombreuses petites écailles concentriques et il n'y a pas de trous dans l'enveloppe. On ne peut pas apercevoir le couvain.

### ● Période d'apparition des fondatrices au printemps?

Les fondatrices du frelon européen apparaissent très tard dans l'année (à partir du 1<sup>er</sup> mai) parfois à la toute fin avril. Quant à celles de l'asiatique, elles surviennent très tôt dans l'année juste à la fin de l'hiver, généralement courant mars (parfois dès fin février dans le Sud lorsque le printemps est précoce). Le frelon asiatique voit apparaître ses premières ouvrières lorsque les premières fondatrices de frelon européen sortent à peine de leur repos hivernal.

### ● Attractivité nocturne

Le frelon européen est la seule guêpe sociale capable de voler de nuit, il continue donc son activité comme si de rien n'était (activité réduite) en période nocturne. Comme beaucoup d'insectes nocturnes, les ouvrières sont très souvent attirées par la lumière lors de leurs activités nocturnes (tropisme). Au point que certains soirs d'été, plusieurs dizaines de frelons peuvent s'agglutiner à une source de lumière. Le frelon asiatique n'a pas d'activité nocturne et aucune attractivité pour la lumière artificielle la nuit. ■

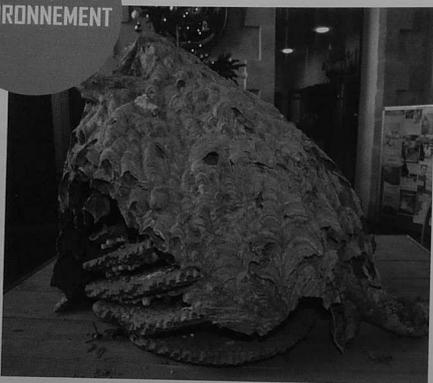
Source: Antoine Rivière.

### Quelques chiffres

<b>2010</b>
1 <sup>er</sup> signalement en Loire-Atlantique
<b>Août 2011</b>
1 <sup>er</sup> signalement sur Cap Atlantique
3 nids détruits
<b>2012</b>
5 nids détruits
<b>2013</b>
32 nids détruits dont 2 au Croisic
<b>2014</b>
211 nids détruits dont 7 au Croisic

## ENVIRONNEMENT

# La guerre au frelon asiatique est déclarée



Nid de frelons asiatiques trouvé cet été.

PHOTO: M. Croisic

Observé pour la première fois en France en 2005, dans le Lot-et-Garonne, le frelon asiatique est présent sur le territoire de Cap Atlantique, les premiers nids ayant été observés en 2011. Depuis l'année dernière, le frelon asiatique a été repéré sur notre commune.

Originaire d'Inde et de Chine, ce frelon s'est très vite acclimaté à la France, colonisant le Grand Ouest, le centre et le sud-est de la France. Son expansion très rapide, estimée à une centaine de kilomètres par an, inquiète tout particulièrement la profession apicole. Des études scientifiques sont en cours pour mesurer l'impact de cette espèce sur la biodiversité, l'apiculture mais aussi la santé publique.

### ● 240 nids à détruire depuis mai 2014

Un nid de frelon produit en moyenne 11 600 insectes sur une saison. Il peut y avoir sur un instant « t » de 3000 à 4000 individus au maximum. Leur

rayon d'action est d'environ 2 km. En fin de saison, le nid comporte 200 reproductrices. Dans notre région, on constate qu'il s'agit d'une espèce urbaine voire périurbaine.

Le piégeage n'est pas sélectif, il est déconseillé sauf à proximité des ruchers. La destruction des nids est la seule technique possible réellement efficace et si possible avant octobre, mois de la dispersion des futures fondatrices.

L'expérience des autres départements montre qu'il est très important d'agir dès l'arrivée de l'espèce pour mieux la réguler. On estime qu'un nid non détruit peut en engendrer une cinquantaine l'année suivante.

### ● Organisation de la lutte contre le Frelon asiatique

Même si les nuisances sont bien réelles, le Frelon asiatique n'est toujours pas classé « organisme nuisible ». Sans ce classement, la lutte ne peut être déclarée obligatoire et n'est pas financée par l'État. En Loire-Atlantique, missionnée par le Préfet de Région depuis 2009, la Fédération de Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles de Loire-Atlantique (FDGDN 44) anime un réseau de surveillance de cette espèce: expertises gratuites, transmission des données au Muséum National d'Histoire Naturelle. La FDGDN 44 vient identifier à titre gracieux l'espèce chez les personnes qui ont

observé un nid suspecté de Frelons asiatiques. Elle n'intervient pas dans la destruction laissée financièrement à la charge du propriétaire du terrain où se situe le nid. Le coût de la destruction dépend essentiellement de l'accessibilité et de la hauteur à laquelle se situe le nid. La diversité des situations rencontrées entraîne une grande variabilité des coûts (de 80 € à plusieurs centaines d'euros). Pour éviter une charge financière trop importante aux propriétaires qui découvriraient un nid de frelon asiatique chez eux, Cap Atlantique s'engage à prendre en charge la totalité des coûts de la destruction de nids.

### ● La population joue un rôle de sentinelle, d'observateur.

Dans tous les cas, ne vous approchez pas du nid et n'essayez pas non plus de le détruire. Sur la commune du Croisic, vous pouvez contacter l'écogarde au 0228567850 ainsi que la FDGDN au 0240368779 pour tout renseignement. Ensuite après le constat d'une présence de nid, le service environnement de Cap Atlantique (0228541311) valide et règle l'intervention des professionnels. ■ Source Cap Atlantique.

### Comptez les oiseaux de votre jardin



Vous disposez d'un jardin ou habitez près d'un parc et vous souhaitez découvrir les oiseaux: l'opération « Comptage des oiseaux des jardins » organisée par l'association Bretagne Vivante est faite pour vous! Quand aura lieu le comptage? Le 23, 24 et 25 janvier 2015.

Comment? Durant une heure, comptez tous les oiseaux à partir d'un point fixe, dans votre jardin ou dans un autre lieu (parc...) et notez vos observations sur une fiche de comptage disponible sur notre site internet puis transmettez-mous vos données en ligne, par mail ou par courrier.

L'objectif? Cette opération se veut à la fois un outil de sensibilisation et d'information sur les oiseaux les plus communs. Elle constitue également un outil de connaissance sur l'évolution des populations de ces espèces qui connaissent, pour certaines, de dramatiques chutes d'effectifs depuis quelques années.

Comment faire si on ne s'y connaît pas? Afin de vous aider dans l'identification des oiseaux, des guides d'identification, des vidéos sont à votre disposition sur notre site internet: [www.bretagne-vivante.org](http://www.bretagne-vivante.org)

Une journée « comptage » spécialement pour les écoles, collèges et lycées: le vendredi 23 janvier. Notre association offre des conseils techniques à tous les acteurs des milieux scolaires souhaitant mettre en place cette opération. Il suffit de nous contacter.

Pour joindre « Bretagne Vivante », Tél.: 02 40 50 13 44

### Charte des activités nautiques spécifiques sur le Traict



En 2012, sous l'impulsion de l'État, dans le cadre de Natura 2000, une « charte des activités nautiques dans les Traicts du Croisic » a été signée afin de sensibiliser tous les acteurs et usagers à la protection de cet espace protégé. Rédigée en concertation avec les représentants des pratiquants d'activités nautiques, cette charte vise à concilier aussi bien: le maintien de la tranquillité indispensable aux oiseaux migrateurs, notamment en hiver et sur des secteurs à forte concentration d'individus; le respect de l'activité des conchyliculteurs, détenteurs de concessions sur le Domaine Public Maritime; le respect du travail des paludiers exploitant les salines bordant le Traict. La charte rassemble aujourd'hui 28 signataires: institutionnels, associations, pratiquants et professionnels.

## ENVIRONNEMENT

Distributeur de sacs pour ramasser les déjections animales au Mont-Espirit

PHOTO de la Croisic



## Merci de ramasser

Encore trop de déjections animales se retrouvent sur le domaine public

Alors qu'un progrès semblait se réaliser en matière de déjections canines, les mauvais comportements reprennent. Les propriétaires de chiens doivent être conscients de leurs devoirs civiques, respecter l'environnement, se soucier de l'hygiène publique et ramasser leurs déchets canins. Pour rappel, les personnes âgées sont souvent les premières victimes de l'incivisme de certains propriétaires laissant leur animal faire ses besoins sur le « crottoir » causant glissades et malheureusement parfois des fractures du col du fémur. Sans compter, les passants devenus agressifs à l'égard du premier propriétaire de chien rencontré après avoir « marché dedans ».

Employer du personnel de voirie ou utiliser un moyen mécanique pour ramasser la déjection canine à la place des propriétaires aboutit à l'inverse du but recherché... Cette action est perçue comme un dû et est supportée financièrement par l'ensemble des contribuables. De plus, elle ne responsabilise pas! Reste la solution de verbaliser: difficile à mettre en œuvre (moyens humains supplémentaires), souvent mal vécu par la population et les résultats ne sont généralement pas

à la hauteur des attentes. Ramasser n'est peut-être pas un geste naturel, pourtant il doit le devenir. Tous les ans, la ville du Croisic investit pour la fourniture de sacs spéciaux pour les déjections canines afin de conserver la propreté du domaine public. Toutefois, ces dépenses ne remplacent jamais le civisme de chacun. Près d'une vingtaine de distributeurs de sacs sont répartis sur toute la ville pour vous aider à maintenir les espaces publics propres. L'oubli de déjections canines est passible d'une contravention de 2<sup>e</sup> classe d'un montant de 35 euros (article R 632-1 du code pénal). N'oublions pas que respecter son cadre de vie, c'est se respecter soi-même et respecter les autres. ■

### Incivisme : ordures !

En dehors des périodes de ramassage, il est obligatoire de déposer ses ordures ménagères dans les conteneurs prévus à cet effet. L'époque des sacs déposés dans la rue est révolue. Le positionnement et le nombre de conteneurs ont été déterminés en fonction de la répartition de la population, de leur intégration sur la voirie et des possibilités d'accès des véhicules de collecte.



**Covoiturage au Croisic**  
La Ville du Croisic a signé une convention avec le Conseil Général de Loire-Atlantique pour la mise en place d'un système de « covoiturage ». Le point de rendez-vous se situe rue Emmanuel-Provost, à « la Barrière ». Opérationnel depuis juin 2012, le « Covoiturage » permet des économies en partageant le coût de déplacement, ce service est gratuit. S'inscrire via le site Internet de la Ville, rubrique Vie quotidienne/Transports.

**Contrat Natura 2000**  
Des travaux de réhabilitation de la Côte Sauvage ont été réalisés. Depuis 2012, grâce au contrat Natura 2000 signé avec l'État, la Ville a renforcé la protection de son littoral. Au programme pour 5 ans : limitation du piétinement des espèces végétales rares d'intérêt européen grâce à la pose de double fils, renforcement de la sécurité du public, suppression des espèces invasives (eleagnus, baccharis, etc.).

■ en bref

## VIE MUNICIPALE

Christian Cabellic, correspondant défense pour la Ville du Croisic lors de la cérémonie du souvenir du 70<sup>e</sup> anniversaire du débarquement de Normandie de la Première Armée Française commandée par le Général de Lattre de Tassigny



Photo de la Croisic

## Correspondant défense : le lien local privilégié entre le monde de la défense et les citoyens.

Au sein de notre commune, notre correspondant défense Christian Cabellic, conseiller municipal, assure la mission de correspondant défense pour la Ville du Croisic.

Mais en quoi consiste exactement cette mission? Christian Cabellic répond à nos questions.

### Qu'est-ce qu'un correspondant défense?

Au sein de chaque commune, le correspondant défense est un conseiller municipal qui a reçu le mandat de servir la communication entre le ministère de la Défense et les administrés de la commune. Il seconde le maire dans les tâches d'organisation des manifestations patriotiques comme les cérémonies de caractère national. Il peut également représenter le maire lors de rassemblements se rapportant à la défense nationale ou au caractère mémoriel à l'extérieur de la commune.

### Quels sont ses domaines d'intervention?

Il intervient dans trois domaines: le parcours citoyen, la promotion

des services offerts par les forces armées et le devoir de mémoire, de reconnaissance et de solidarité.

### Quel est le rôle du correspondant défense en matière de parcours citoyen?

Le 21 octobre 1997, le parlement français adoptait la loi portant sur la suspension du service militaire obligatoire. Cette décision affirmait le recours exclusif à une armée de professionnels qualifiés; mais au risque de relâcher progressivement le lien entre la Nation et son armée, ce qui serait contraire à notre tradition républicaine. Il fallait donc, dans un esprit de progrès des valeurs républicaines, instruire nos jeunes sur la mission de notre défense nationale au sein de la Nation et ouvrir une démarche civique dans

laquelle filles et garçons puissent y contribuer en toute égalité. La loi du 28 octobre 1997 a donc institué un service national universel en instaurant un véritable parcours citoyen dont l'objectif est de susciter une prise de conscience collective des devoirs de tout citoyen envers l'effort de défense nationale. Pour l'enseignement de la défense à l'école, le correspondant défense agit en qualité d'interlocuteur privilégié des directeurs d'établissements scolaires. Pour compléter les séances d'enseignement de défense programmées au niveau des classes de 3<sup>e</sup> et de 1<sup>er</sup>, le correspondant défense veille, en liaison avec les autorités militaires du département et de la région, à favoriser les contacts entre le monde scolaire et celui de la défense par le biais

de conférences, de journées portes ouvertes, de manifestations sportives, voire de séances d'information sur la sécurité routière par exemple. Le correspondant défense est présent auprès du service d'état civil de la commune pour informer chaque jeune citoyen sur l'obligation de venir se faire recenser. (Dans les 3 mois suivant le 16<sup>e</sup> anniversaire). Enfin, le correspondant défense est toujours là, par des permanences en mairie pour apporter à chaque jeune les réponses à ses interrogations concernant son parcours citoyen.

**Quel est le rôle du correspondant défense en matière de promotion des services offerts par les forces armées ?**  
Tout citoyen a la possibilité de participer à des activités de défense dans le cadre du volontariat, des préparations militaires ou de la réserve militaire. Le correspondant défense fournit à cet effet tous les renseignements utiles sur ces activités de service citoyen à rendre à notre pays. Le parcours citoyen permet aux jeunes de se familiariser progressivement avec les notions de défense nationale et de percevoir des opportunités offertes par les forces armées dont la mise en œuvre de matériels techniquement sophistiqués appelle l'emploi de personnels de forte technicité. Cela peut être une source de motivation que le correspondant défense se doit de favoriser en apportant les informations et conseils d'orientation nécessaires auprès des

personnes intéressées par les services offerts par les forces armées.

**Quel est le rôle du correspondant défense en matière de devoir de mémoire et de reconnaissance ?**

Une nation est belle et forte lorsqu'elle sait unir en son sein toutes les générations autour de valeurs de responsabilité, de solidarité et de respect de la personne. Notre nation a clamé au monde ses généreux principes de liberté, égalité et fraternité et elle doit veiller à les sauvegarder en les transmettant de générations en générations en sachant tirer les leçons de l'histoire. Ainsi, le correspondant défense veille à maintenir le bon accomplissement des manifestations mémorielles et à y apporter toutes dispositions favorisant la participation des jeunes générations auprès des plus anciens. Il encourage toute initiative pédagogique permettant de développer l'esprit de civisme (expositions, travaux de documentation, animations). Il entretient avec les associations patriotiques locales les actions de solidarité et de concertation utiles à l'objet de leurs démarches vis-à-vis de l'autorité publique. ■

**Christian Cabellec tient une permanence à l'hôtel de ville le 2<sup>e</sup> samedi matin de chaque mois de 10 h 00 à 12 h 00.**

Jacques Bruneau, président du Sivu des bibliothèques de la Côte Sauvage



À la suite des dernières élections municipales, le Syndicat Intercommunal de la Côte Sauvage, qui regroupe les bibliothèques de Paulignen, du Croisic et de Batz-sur-Mer, a élu un nouveau conseil. Le 28 mai 2014, Jacques Bruneau, adjoint à la Culture, aux Associations et aux Animations de la Ville du Croisic a été élu président. Il succède à Bruno Le Bihan qui assurait la présidence de Batz-sur-Mer. Les objectifs du nouveau président sont d'amener les jeunes à lire davantage, des actions seront mises en place dans cette direction, à réfléchir à une action de partage de livres en direction des anciens, de développer l'informatique par l'intermédiaire de tablettes et étayer le rayon CD et d'ouvrir la bibliothèque sur l'extérieur.

Gérard Le Cam, 1<sup>er</sup> adjoint au maire, a été nommé représentant de l'Association des maires de France 44 au Conseil Maritime de la Façade Nord-Atlantique Manche-Ouest (CMFAMOD)



Le Conseil Maritime de la Façade Nord-Atlantique Manche-Ouest est un organisme qui dépend du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie. Il a pour compétence la politique intégrée mer-littoral comprenant des instances de concertation chargées de définir la stratégie nationale Mer et Littoral, de définir un cadre stratégique pour le milieu marin et les énergies marines renouvelables. Autre compétence, le patrimoine maritime, notamment les phares, la sécurité maritime, le tourisme et la pêche professionnelle et de loisirs. Le conseil maritime de façade est présidé conjointement par le préfet maritime territorialement compétent et par le préfet de région de la mer. Un représentant du Croisic au sein de ce conseil est un atout pour notre ville qui s'inscrit dans ces thématiques.

## LOGEMENT

Pose de la première pierre par Michèle Quellard, maire du Croisic.



## Pose de la première pierre des logements sociaux, quartier Du Puigauveau

Vendredi 3 octobre, Michèle Quellard, maire du Croisic et vice-présidente de Cap Atlantique déléguée à l'Habitat et à la Politique de la Ville et Michel Rolland, le président-directeur-général d'Espace Domicile ont posé la première pierre des logements sociaux « Le Courtil de Kervaudu ». Si les maisons en accession à la propriété sont pour la plupart sorties de terre, les travaux pour aménager les 4 000 m<sup>2</sup> réservés au bailleur social « Espace Domicile » ont débuté. Trente logements sont prévus dont dix-neuf appartements (du T2 au T4) et onze maisons individuelles. Ces futures habitations répondent aux normes environnementales. Grâce à une négociation foncière, l'accès au programme locatif se fera par la rue du Pré Tiffauge pour éviter de déboucher directement dans la rue de Kervaudu et ainsi

préserver le cône de vue sur le manoir classé monument historique et le caractère rural de cette voie. Ce projet répond aux objectifs du programme local de l'habitat (PLH) de Cap Atlantique, dont une seconde version est en cours d'élaboration. Le PLH vise à fixer les objectifs des communes en matière de logement et en particulier les logements sociaux. Le but étant de favoriser la mixité sociale, d'éviter l'étalement urbain et de favoriser une certaine densification de l'habitat existant. Au 1<sup>er</sup> janvier 2013, Le Croisic comptait sur son territoire 2 358 résidences principales, dont 225 logements locatifs sociaux, soit un taux de 9,54 %. Avec l'opération de Kervaudu, la ville porte à 255 le nombre de logements sociaux au Croisic soit 10,81 %. ■

## Logements locatifs aidés : objectif atteint !

Après 7 années d'action, le bilan du premier Programme Local de l'Habitat (PLH) adopté en 2007 par Cap Atlantique affiche près de 120 % de réalisation des objectifs de production de logement locatif social, soit 1 073 logements financés entre 2007 et 2013 ou 153 logements locatifs sociaux par an. En comptabilisant les logements privés conventionnés, Cap Atlantique compte, au 1<sup>er</sup> janvier 2013, un peu plus de 2 850 logements sociaux sur son territoire, ce qui représente 8,05 % des résidences principales et 945 logements de plus depuis 2006.

Grâce à la dynamique locale, et en s'appuyant en particulier sur le travail de la commission habitat, chacune des 15 communes du territoire de Cap Atlantique a joué le jeu et a participé, à hauteur de ses possibilités, au développement de l'offre de logements. Le PLH avait également identifié des besoins spécifiques, en particulier vers les jeunes actifs, des résidences sont donc venues enrichir l'offre, tout pour ce public que pour les personnes âgées et handicapées.

**Les axes du nouveau PLH**  
En 2015, le second PLH de Cap Atlantique sera proposé à l'adoption. Tout en s'appuyant sur la dynamique du premier PLH, il devra affiner la production de logements locatifs pour l'adapter aux besoins du territoire et à ses particularités. Les axes de travail du futur PLH devront nécessairement croiser les spécificités sociales, économiques et environnementales locales. Déjà largement initié par les élus du précédent mandat, c'est le travail que la commission Habitat doit achever au cours des prochains mois, en lien avec les partenaires du territoire. Les enjeux de la diversification de l'offre de logements pour Cap Atlantique doivent répondre aux évolutions légales récentes et à venir.

Michèle Quellard - Vice-Présidente de Cap Atlantique déléguée à l'Habitat et à la Politique de la ville

## LOGEMENT



Le programme social sur le quartier Du Puigadeou est déjà sorti de terre.  
PHOTO Ville de Croisic

# Que risque la ville si elle ne respecte pas son quota de logements sociaux ?

Le non-respect des 20 % de logements sociaux entraîne des pénalités qui peuvent être multipliées par cinq par décision préfectorale et par la perte du droit de préemption de la commune au profit de l'État.

En fixant un seuil minimal de logements sociaux, l'article 55 de la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain (loi SRU du 13 décembre 2000) vise à renforcer l'offre de logements disponibles pour les ménages à revenus modestes et à assurer une répartition équilibrée du logement social sur le territoire, gage de la diversité et de la mixité en matière d'habitat.

### ● Les communes concernées

Cet article a créé l'obligation pour les communes les plus urbaines de disposer d'au moins 20 % de logements locatifs sociaux d'ici à 2020.

Ce seuil est relevé à 25 % par la loi du 18 janvier 2013, avec comme date butoir 2025 pour les communes « à fort potentiel ». Il s'agit des communes de plus de 3 500 habitants appartenant à un Établissement public de coopération intercommunale (Par exemple Cap Atlantique) ou à une agglomération de plus de 50 000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 15 000 habitants.

Les communes correspondant à ces critères mais qui ne nécessitent pas d'effort de production supplémentaire pour répondre à la demande conservent un objectif de 20 %. Ce qui est le cas de la commune du Croisic.

### ● Les logements comptabilisés

Au 1<sup>er</sup> janvier 2013, Le Croisic disposait d'un taux de logements sociaux de 9,54 % (225 logements sociaux).

Pour atteindre le taux légal, la Commune devrait réaliser 246 logements supplémentaires. 15 logements ont été livrés en 2014 (rue du Flot et ancien presbytère) et 30 logements sont en construction à Kervaudu. Chaque année, un inventaire des logements locatifs sociaux est effectué dans ces communes.

Il prend en compte les logements des organismes HLM, les logements

locatifs conventionnés, ainsi que les foyers-logements.

### ● Des objectifs de rattrapage renforcés, avec une date butoir en 2025

Les communes n'atteignant pas les seuils fixés s'engagent dans un plan de rattrapage comportant des objectifs intermédiaires triennaux.

Quand elles appartiennent à un EPCI compétent en matière de Plan Local de l'Habitat (PLH), les objectifs sont fixés par ce dernier. La loi de 2013 renforce le rythme de rattrapage : 25 % minimum du déficit en 2014-2016, 33 % en 2017-2019, 50 % en 2020-2022 et 100 % en 2023-2025.

Tant que le seuil des 20 ou 25 % n'est pas atteint, les communes sont soumises à un prélèvement annuel sur leurs ressources fiscales.

En 2014, cette pénalité s'est élevée à 26 359,19 euros.

Les dépenses engagées en faveur du logement social peuvent en être déduites. À la fin de chaque période triennale, un bilan est établi, le non-respect des engagements entraînant des pénalités qui peuvent être multipliées par cinq par décision préfectorale.

Par ailleurs, si à l'issue de l'une des périodes triennales définies à l'article L. 302-8 du code de la construction et de l'habitation (CCH), il est constaté que la commune n'a pas atteint son objectif de rattrapage de logements sociaux alors que le contexte communal ne le justifie pas, il appartient au préfet de prononcer la carence de cette commune par arrêté motivé conformément à l'article L. 302-9-1 du même code.

Cet arrêté de carence a notamment pour conséquence d'attribuer au préfet l'exercice du droit de préemption sur les aliénations de biens destinés au logement. Certaines communes du secteur ont connu cette situation ces dernières années. ■



### Droit de préemption

Le droit de préemption est une procédure permettant à une personne publique

(ex : collectivité territoriale)

d'acquies en priorité, dans certaines zones préalablement

définies par elle, un bien immobilier mis en vente par une

personne privée (particulier)

ou morale (entreprise), dans le but de réaliser des opérations

d'aménagement urbain ou de logement social. Le propriétaire

du bien n'est alors pas libre de vendre son bien à l'acquéreur de

son choix et aux conditions qu'il souhaite. En perdant son droit de

préemption, une commune perd aussi une partie de sa politique de

développement.

■ en bref

## SÉCURITÉ



# Comme tous les usagers de l'espace public, les piétons ont des droits et des devoirs, établis par le Code de la route

Dans le numéro 24 du Croisic Mag, nous nous sommes intéressés aux règles de sécurité des deux roues. Ce mois-ci, avec le concours de la prévention routière, nous abordons le statut des piétons, nous le sommes tous ! Ce mode de déplacement naturel et écologique, n'est pourtant pas sans risque. Dépourvu de protection, le piéton est un usager particulièrement vulnérable.

### Le saviez-vous ? Qu'est-ce qu'un piéton ?

Le piéton est un usager qui circule à pied. Dans le Code de la route, sont assimilés aux piétons les personnes qui conduisent une voiture d'enfant, de malade ou d'infirme, ou tout autre véhicule de petite dimension sans moteur (trottinette, rollers, skateboard...); les personnes qui poussent à la main une bicyclette ou un cyclomoteur; les handicapés dans les chaises roulantes mues par eux-mêmes ou circulant à l'allure du pas.

En 2012, 489 piétons ont été tués en France, et 11247, blessés. Cela représente près de 15% du total des victimes de la route. Parmi eux, deux groupes sont particulièrement exposés : les enfants et les seniors. Les premiers parce qu'ils n'ont pas encore les capacités pour s'adapter à la circulation et les seconds parce qu'ils ne les ont plus totalement. En effet, avec l'âge, les réflexes et la qualité de l'audition diminuent, le champ de vision rétrécit et l'acuité visuelle faiblit. Les conséquences d'un accident sont plus importantes chez un piéton senior qui est plus fragile physiquement. Ainsi, pratiquement 1 piéton tué sur 2 est âgé de 75 ans ou plus; et plus d'un piéton blessé sur 4 a moins de 15 ans.

### Où et quand surviennent les accidents piétons ?

Le déplacement à pied est avant tout un phénomène urbain. Et plus des 2/3 des piétons accidentés le sont en ville. Les accidents surviennent notamment en traversée de chaussée, bien souvent sur les passages piétons : en ville, plus d'un piéton tué sur trois l'est sur un passage piéton ! Les mois de novembre à février sont particulièrement meurtriers pour les piétons, en raison notamment des

mauvaises conditions de visibilité alors qu'en voiture et en deux-roues, c'est l'été qui présente davantage de risque. Pour être mieux vu lorsqu'il fait sombre, portez de préférence des vêtements (chaussures, sacs à dos...) de couleur claire ou munis de bandes de tissu rétro réfléchissant, qui renvoient vers les conducteurs la lumière de leurs phares. La nuit, vous serez ainsi visible à plus de 150 m, au lieu de 30 m. Les conducteurs de véhicules ont l'obligation de céder le passage aux piétons, dès lors que ceux-ci sont « régulièrement engagés sur la chaussée » (art. R.415-11). L'article R.412-6 précise aussi que le conducteur « doit, à tout moment, adopter un comportement prudent et respectueux envers les autres usagers des voies ouvertes à la circulation. Il doit notamment faire preuve d'une prudence accrue à l'égard des usagers les plus vulnérables ». C'est le « principe de prudence à l'égard de l'usager vulnérable », adopté en juillet 2008, dans le cadre de la démarche « code de la rue ». Mais les piétons doivent aussi observer les règles du Code de la route.

### Où marcher ?

En ville comme à la campagne, vous devez marcher sur les trottoirs et accotements lorsqu'ils existent (article R.412-34 du Code de la route). S'il n'y a pas de trottoirs ou d'accotements, ou s'ils sont impraticables, vous pouvez circuler sur la chaussée, près de l'un de ses bords (art. R.412-36). Une précision pour les routes de campagne : hors agglomération, vous devez vous tenir près du bord gauche de la chaussée sauf circonstances particulières (manque de visibilité, zone de travaux...). (art. R.412-36). Marcher à gauche sur la chaussée vous permet de voir arriver les voitures en face de vous et vous laisse donc le temps de vous ranger. Si vous marchiez à droite, vous pourriez être surpris par une voiture arrivant dans votre dos.

### Où traverser ?

Les droits des piétons en traversée de chaussée ont été clarifiés par décret en 2010. Désormais, lorsqu'un piéton s'engage ou manifeste de façon claire l'intention de s'engager dans la traversée d'une chaussée, les véhicules doivent lui céder le passage et, si besoin, s'arrêter. Dans une zone de rencontre ou sur une aire piétonne, le piéton qui chemine est déclaré, une fois pour toutes, prioritaire. Bien sûr, le piéton reste soumis au respect des règles qui le concernent s'il existe un passage pour piétons à moins de 50 mètres, vous devez l'utiliser (art. R.412-37). S'il n'existe pas de passage, vous devez traverser selon un axe perpendiculaire à la chaussée (art. R.412-39). Aux intersections à proximité desquelles il n'existe pas de passage pour piétons, vous devez traverser la chaussée en prolongement du trottoir (pas de traversée en diagonale) (art. R.412-37). Vous ne devez traverser qu'après vous être assuré de pouvoir le faire « sans risque, en fonction de la visibilité, de la distance et de la vitesse des véhicules » (art. R.412-37).

Lorsque la traversée de la chaussée est réglée par un feu de signalisation, vous ne devez vous engager que lorsque le feu est au vert pour les piétons. Tout piéton ne respectant pas ces dispositions encourt une amende forfaitaire de 4 €.

### Le cas particulier des groupes de piétons

Ils ont strictement les mêmes obligations que les piétons solitaires : marcher sur l'accotement droit ou gauche et se placer en file indienne s'ils circulent sur le bord gauche de la chaussée. Des dispositions particulières du Code de la route s'appliquent aux groupes organisés, c'est-à-dire aux piétons qui marchent à deux de front ou plus (cortèges,

### Bon à savoir

#### Passage pour piétons



Panneau d'indication



Panneau de danger

#### Accès interdits



Accès interdit



Chemins obligatoires

#### Zones de circulation particulières



**Aire piétonne :** dans cette zone dédiée aux piétons, tous et tous prioritaires sur tous les véhicules, sauf les tramways. Seuls les vélos et les véhicules motorisés à la destination interne peuvent y circuler et uniquement à l'allure du pas. Le stationnement y est interdit.



**Zone de rencontre :** elle est ouverte à tous les modes de transports. Toutefois, les piétons bénéficient de la priorité sur tous, à l'exception des tramways. Ils peuvent traverser sur toute la largeur de la voie. Les véhicules motorisés ne doivent pas dépasser 20 km/h, ni stationner (leur emplacement pré-établi à cet effet).



**Voie verte :** route exclusivement réservée à la circulation des véhicules non motorisés, des piétons et des cyclistes. Les conducteurs de véhicules motorisés ne doivent pas circuler sur une voie verte.



**Double-sens cyclable :** depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2010, les cyclistes peuvent circuler à double-sens sur les voies à sens unique dans toutes les zones 30 et les zones de rencontre. Ce dispositif doit entouler de nouveaux réflexes, notamment pour les piétons, qui doivent dorénavant prêter attention à l'approche et dans le contrôle de la largeur des passages.



**Zone 30 :** la vitesse des véhicules motorisés est limitée à 30 km/h. Les piétons sont prioritaires mais il n'y a, en principe, ni lieux de signalisation, ni passages pour piétons, ce qui permet de traverser la chaussée en tous sens. Toutefois, dans les zones 30 qui ont conservé des passages pour piétons, c'est la règle générale qui s'applique et dans le contrôle de la largeur des passages.

convois, processions, troupes militaires, randonneurs marchant de front, colonies de vacances encadrées dont les enfants marchent par deux, groupes de coureurs à pied...). C'est uniquement dans ces cas que les piétons sont astreints à circuler sur le bord droit de la chaussée. Ces groupes ne doivent pas s'étendre sur plus de 20 mètres, chaque groupe étant distant de 50 mètres au moins. En outre, ils ont des obligations particulières de signalisation pour circuler de nuit.

● **L'indemnisation en cas d'accident**  
La loi du 5 juillet 1985, dite loi Badinter, prévoit l'indemnisation automatique

du dommage corporel subi par un piéton accidenté, indépendamment de sa responsabilité. Ce principe d'indemnisation ne peut pas être remis en cause, sauf si le piéton a vraiment cherché l'accident (acte suicidaire par exemple) ou s'il a commis une faute inexcusable\*. ■  
Source La Sécurité Routière.

\* Celle-ci n'étant pas recevable dans le cas où les victimes sont âgées de moins de 16 ans ou de plus de 70 ans, ou lorsque, quel que soit leur âge, elles sont titulaires d'un titre leur reconnaissant un taux d'incapacité permanente ou d'invalidité au moins égal à 80 %.

**Système d'alerte et d'information à la population sur la base du volontariat**  
Les événements météorologiques violents, comme la tempête Xynthia, qui ont touché notre territoire, ont permis de souligner la nécessité pour les pouvoirs publics, et donc les mairies, de disposer d'un outil d'alerte avertissant massivement et efficacement les populations de la survenue d'un danger nécessitant leur mise en sécurité. Selon les articles L2212.2 et L2212.4 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Ville du Croisic s'est dotée d'un système d'alerte faisant appel aux nouvelles technologies et permettant de contacter individuellement chaque personne. Un bulletin d'inscription est à votre disposition en mairie. Il permet d'établir une liste des personnes souhaitant être alertées par un message vocal sur leur téléphone fixe, SMS ou par courriel.

La Municipalité du Croisic vous invite à déposer votre bulletin dans l'une des urnes mises à votre disposition à l'hôtel de ville et à l'office de tourisme ou à le retourner par voie postale à l'adresse de la mairie, 5, rue Jules-Ferry, BP 30, 44 490 Le Croisic.  
Vous pouvez aussi vous inscrire en ligne sur le site de la ville.

■ **Info**

## CULTURE JEUNESSE SPORTS



Élection du Conseil Municipal des Jeunes, le mercredi 15 octobre 2014.  
Photo: Ville du Croisic

## Renouvellement du conseil municipal des jeunes

Le mercredi 15 octobre, à l'hôtel de ville, salle du conseil municipal, s'est déroulée l'élection des membres du conseil municipal des jeunes. Deux commissions ont été aussitôt mises en place: «animation et communication» et «environnement». Les jeunes conseillers veulent poursuivre les actions de leurs prédécesseurs comme la «fête des enfants» ou

«la boom». Ce conseil municipal des enfants les initie à la vie politique du Croisic. Il propose de nombreuses idées et initiatives pour améliorer le cadre de vie de la ville. Leurs propositions sont ensuite présentées par le maire afin qu'elles soient inscrites au programme de la ville. Depuis juillet 2012, 17 jeunes, issus des classes de CM1, CM2, 6<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup>, siègent au conseil municipal des jeunes (CMJ). ■

Composition du CMJ	
<b>Collège</b>	9. Capucine Levilly
1. Mélinda Gauthier	<b>École Jacques Cartier</b>
2. Sorena Le Junter	10. Clotilde Bertenu
3. Bryan Vince	11. Emma Bonnet
<b>École Saint-Goustan</b>	12. Manon Couturier
4. Swan Corio	13. Erroll Delaparte-Villard
5. Nathan Gastrin	14. Niels Guegan-Leclerc
6. Hippolyte Hivert	15. Maelys Leray
7. Tony Letellier	16. Julie Vanhaeneker
8. Nicolas Letellier	17. Rose Yazid

**Création d'un circuit de découverte consacré aux peintres**  
La Commune prévoit de créer en 2015 un circuit de découverte patrimoniale consacré aux artistes peintres qui ont fréquenté Le Croisic et qui l'ont peint ou dessiné. Ce circuit prendra la forme de différents panneaux reproduisant les œuvres et placés aux endroits représentés, créant ainsi un cheminement ludique à travers la commune pour les habitants et les visiteurs. Afin de pouvoir concrétiser ce projet, offrir des vues variées et évoquer de nombreux artistes, la Commune fait appel aux particuliers qui pourraient disposer de toiles intéressantes pour illustrer ce circuit et qui accepteraient qu'elles soient reproduites. Parmi les artistes recherchés, Mathurin Méheut, Charles Leduc, Émile Guaffrioud, Émile Dezaunay, Henri Le Sidaner, Maxime Maufra, Alfred Marzin... Renseignements au service Patrimoine au 02 28 56 78 60.

■ **En bref**

**Détecteurs de fumée obligatoires dans les logements avant mars 2015**



Au plus tard le 8 mars 2015, tous les lieux d'habitation devront être équipés d'un détecteur de fumée. Si vous ne voulez pas attendre le dernier moment, ces informations vous concernent. L'arrêté du 5 février 2013 précise toutes les exigences auxquelles doivent répondre ces appareils.

**Combien de détecteurs de fumée installer ?**  
Il en faut au moins un par logement.

**Où installer l'appareil ?**  
Il doit être fixé le plus haut possible dans un lieu de circulation ou dans le dégagement desservant les chambres et à distance des murs et des sources de vapeur.

**Qui installe le détecteur de fumée ?**  
C'est le propriétaire du logement qui l'installe ou le fait installer à ses frais.

**Qui s'en occupe : entretien, changement des piles, renouvellement ?**  
C'est l'occupant du logement qui veille à l'entretien et au bon fonctionnement du dispositif et assure son renouvellement tant qu'il occupe les lieux.

**Où trouver un modèle d'attestation pour l'assureur avec lequel on a conclu un contrat de garantie incendie ?**  
Un modèle d'attestation figure en annexe de l'arrêté du 5 février 2013.

**Pourquoi l'arrêté interdit-il d'installer des détecteurs de fumée dans les parties communes des immeubles d'habitation ?**  
Une détection de fumée dans les parties communes déclencherait l'alarme et inciterait les gens à sortir de leur logement et à entrer dans les fumées. Or, ce sont précisément les fumées qui sont dangereuses.

**À savoir : en cas de démarchage à domicile, sachez qu'il n'existe pas d'installateur diplômé, agréé ou mandaté par l'État.**  
Direction de l'information légale et administrative

### Concours photo « Ma Petite Cité de Caractère vue par moi, habitant ou visiteur »

Les trois Petites Cités de Caractère de Loire-Atlantique (Batz-sur-Mer, Le Croisic, Piriac-sur-Mer) organisent une action commune en 2015 en vue de mettre en valeur et de faire connaître leurs communes. Cette action se présentera sous la forme d'un concours photo organisé dans les trois cités et ouvert à tous. Les thèmes peuvent être le patrimoine bâti, la mer, des portraits d'habitants, des scènes de la vie quotidienne, etc. Les clichés retenus par le jury seront agrandis et présentés de mai à août dans la commune concernée et de septembre à novembre dans les autres cités.

Le concours débutera en mars jusqu'au 13 avril. Le règlement du concours et les modalités de participation seront disponibles en février prochain. Une information spécifique sur cette manifestation sera donnée en temps utile.

Renseignements au service Patrimoine au 02 28 56 78 60.

■ info

### La section Force athlétique du Stade Croisicais bien représentée

Le dimanche 16 novembre 2014, la section Force Athlétique du Stade Croisicais s'est déplacée à Doué-La Fontaine (49) pour les championnats départementaux de développé couché qualificatifs pour les championnats de France. Nos athlètes, Quentin Rousseau, Alexandre Jamois, Serge Bodin, Michel Frappin et Alain Brethaud se sont distingués lors de cette compétition puisqu'ils se classent champions départementaux dans leurs catégories respectives.

Le samedi 13 décembre 2014, la section Force Athlétique du Stade Croisicais s'est déplacée à Mûrs Erigné (49) pour les championnats régionaux de développé couché qualificatifs pour les championnats de France. Alexandre Jamois, Serge Bodin et Alain Brethaud se sont distingués lors de cette compétition puisqu'ils se classent 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> dans leurs catégories respectives.

Quentin Rousseau après un 1<sup>er</sup> essai raté à 85 kg tentait le tout pour le tout en demandant 90 kg (minima demandé pour sa qualification aux championnats de France) à son 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> essai mais ne parvenait pas à réaliser cette barre... Prochain rendez-vous le 7 février à Dreux pour les Championnats interrégionaux, dernière chance de se qualifier aux championnats de France.



### Affluence au 7<sup>e</sup> marché du chocolat et des saveurs du Croisic

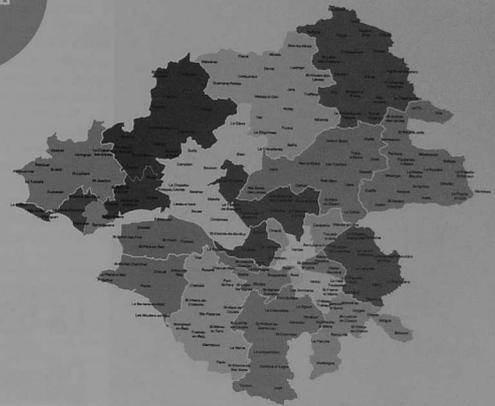


Organisé par l'association Art et Animations, l'ancienne criée du Croisic présentait 13 chocolatiers et 4 « saveurs » (miel, cidre, sel de Guérande et escargots du Croisic). Du 8 au 11 novembre, près de 17 000 visiteurs ont pu admirer les 34 œuvres réalisées par des professionnels et des jeunes en formation et déguster les spécialités des exposants. Trois concours ont eu lieu (œuvres, gâteaux, tablettes fourrées) notés par les jurés professionnels dont Bruno Cordier meilleur ouvrier de France. Ils ont désigné Hervé Lassau (1<sup>er</sup> professionnel) et Adélaïde Brodu (1<sup>er</sup> prix jeune). Le prix de la ville du Croisic désigné par le vote du public a été attribué à Adélaïde Grateau.

## ÉLECTIONS

Délimitation  
des cantons  
en Loire-  
Atlantique

Décret  
n° 2014-243  
du 25/02/2014



## Cantonales - Élections départementales 2015 22 et 29 mars 2015

Les dates retenues pour les élections départementales (ex-cantonales) sont le dimanche 22 mars 2015 pour le premier tour et le dimanche 29 mars 2015 pour le second tour.

À l'issue de ce scrutin, les conseils généraux et les conseillers généraux seront dénommés respectivement conseils départementaux et conseillers départementaux.

Auparavant les élections cantonales (désormais départementales) se déroulaient tous les 3 ans et concernaient la moitié des conseillers généraux. Désormais, les élections départementales de

cette année concernent l'ensemble des habitants de la Loire-Atlantique: tous élisent leurs représentants pour six ans. Notre département compte 31 cantons contre 59 lors des dernières élections cantonales.

### ● Un homme, une femme

Ces élections verront un nouveau mode de scrutin avec l'élection des conseillers départementaux au scrutin majoritaire binominal (femme-homme) à deux tours favorisant la parité dans l'assemblée départementale. 59 conseillers généraux siègent, 14 d'entre eux sont des femmes (23,7%). La

moyenne nationale est de 12,9% de femme conseillère générale et 11 conseils généraux ne comptent aucune femme élue. Avec ces 31 cantons, la Loire-Atlantique va compter 62 conseillères et conseillers départementaux.

Depuis 1985, le « canton du Croisic » regroupait les villes du Croisic, Batz-sur-Mer et Le Pouliguen. Depuis 2014, le canton du Croisic disparaît au profit du « canton de La Baule-Escoubiac » et regroupe les 6 communes de Batz-sur-Mer, La Baule-Escoubiac, Le Croisic, Pornichet, Le Pouliguen, Saint-André-des-Eaux. ■

PATRIMOINE



## La Galerie Chapleau

### Zoom sur une œuvre

Georges Le Serrec de Kervily (1883-1952)

Portrait en pied d'Eugène-Jean Chapleau à 21 ans  
Dédicace « A mon très cher ami Chapleau - G. de Kervily 1903 »

1903 - huile sur toile collée sur contreplaqué - 87 x 46 cm

C'est à l'école des Beaux-arts à Paris que les deux hommes se rencontrent. Georges Le Serrec de Kervily, issu d'une vieille famille bretonne, est né en Russie en 1883. Il va passer une bonne partie de sa carrière aux États-Unis et se signalera par de nombreuses toiles et portraits aux accents symbolistes et modernistes. La Galerie Chapleau conserve le portrait en pied d'Eugène-Jean Chapleau peint par son ami Le Serrec. Cette toile nous montre Chapleau à l'âge de 21 ans. Il est depuis un an élève à l'école des Beaux-arts de Paris grâce à une bourse de la Ville de Saint-Nazaire.

Le jeune homme se tient face au peintre, il porte une petite moustache. Les mains dans les poches, il est habillé en tenue de ville, plutôt décontractée et de couleur sombre, avec veste, gilet et chapeau à bords larges. La chaîne d'une montre à gousset sort du gilet. Le pantalon à taille haute est retenu par des chaussettes montantes. À cette époque, les hommes portent des

costumes sombres (noir, gris, bruns ou bleus) généralement coupés dans des lainages comme de la flanelle. La masse sombre du personnage se détache sur un fond clair d'atelier. Quelques cadres sont posés à l'envers le long du mur, ainsi que quelques châssis sans toiles. Autre élément pittoresque rappelant la qualité du personnage, une palette est posée sur le sol à gauche, accompagnée de quelques pinceaux.

● **Œuvre singulière**

Chapleau fume une cigarette dont la fumée se découpe sur le visage. Celui-ci est presque esquissé et l'on devine à peine le regard. Évocatrice de la jeunesse de l'artiste, cette toile montre un Eugène-Jean Chapleau parfaitement intégré au monde artistique parisien et au milieu citadin dont il affiche fièrement l'élégance qui paraîtrait plus décalée en province. Eugène-Jean Chapleau garda cette œuvre toute sa vie,

témoignant ainsi de l'attachement qu'il y portait comme beaucoup d'objets ou d'œuvres créés par ses amis artistes. Ce qui permet aujourd'hui de pouvoir encore l'admirer et d'avoir dans les collections municipales une œuvre de Georges Le Serrec de Kervily.

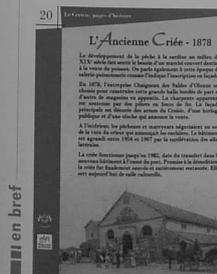
Restaurée en 2014, l'œuvre a souffert de son collage sur contreplaqué qui n'a pas permis de résorber l'ensemble des déformations et craquelures de la toile. La toile a été changée de format, ce qui explique le collage du nom de l'auteur en surépaisseur, en partie basse de l'œuvre. Chapleau ne fut pas un adepte des autoportraits. Aussi ses portraits peints sont rares et souvent dus à ses amis artistes comme Jean Fréour ou Joseph Moy, ce qui renforce encore l'intérêt de cette œuvre singulière qui nous le montre « jeune dandy » dans l'univers artistique parisien. ■

Laurent Delpire,  
Auteur et historien croisé

### Parcours de découverte du patrimoine

La commission de contrôle de l'association régionale des Petites Cités de Caractère des Pays de la Loire est passée au Croisic le 10 octobre dernier, comme tous les cinq ans, pour juger des travaux de mise en valeur du patrimoine, réalisés par la Commune au cours des dernières années. Dans ce cadre, la Commune doit proposer un parcours de découverte

du patrimoine établi suivant la charte des Petites Cités de Caractère. Ce parcours permettra aux habitants et visiteurs de découvrir le patrimoine local durant toute l'année grâce à un circuit constitué de 20 vingt lieux du centre ancien où des plaques historiques évoquent l'histoire des bâtiments et des lieux. Quatorze plaques supplémentaires sont venues compléter les dispositifs existants avec une nouvelle identité visuelle plus moderne. Un support papier sera disponible gratuitement à l'Office du Tourisme. Chaque plaque est, par ailleurs, numérotée et dispose d'un flash code permettant une traduction du texte en anglais et en allemand. Ce parcours intègre tous les différents aspects du patrimoine du Croisic (édifices publics, patrimoine maritime, maisons anciennes...). Des sites extérieurs sont également dotés désormais d'une signalétique patrimoniale comme le menhir de la Pierre Longue, la jetée du Tréhic ou la chapelle du Crucifix. Ce parcours sera disponible au cours du premier trimestre 2015.



en bref

LISTE « LE CROISIC, AUTHENTIQUE, MODERNE ET DYNAMIQUE »

Chères Croisicaises, chers Croisicais,

L'hôpital intercommunal du Croisic abrite dans son enceinte 160 lits, 80 lits de la résidence « La côte sauvage » destinés au long séjour et 80 lits de la résidence « Les Lauriers » (1975).

Un plan de travaux, concernant la maison de retraite « Les Lauriers » et le long séjour « Côte Sauvage », a été étudié pour la période 2013-2017 par l'hôpital et présenté à l'Agence Régionale de Santé (ARS) pour entamer une réhabilitation rendue nécessaire par la vétusté des bâtiments. La Ville du Croisic est restée sans réponse, ce qui a conduit légitimement les élus Croisicais à voter à l'unanimité une motion pour le maintien, sur le territoire du Croisic, de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées. Celui-ci continue de fournir des prestations de qualité destinées majoritairement aux personnes âgées du canton bénéficiant de l'aide sociale. Il est un atout essentiel en termes d'aménagement du territoire et de service de proximité.

Malgré cette prise de position des élus, l'ARS refuse le financement de cette réhabilitation au regard de

la situation budgétaire de l'hôpital. Elle ajoute qu'il n'existe pas une demande suffisante pour maintenir 160 lits au Croisic. Elle sollicite donc les communes du territoire et notamment la ville du Croisic pour envisager une solution alternative tel que le recours à l'investissement privé notamment par le biais de plates-formes mutualistes ou associatives.

L'ARS et le Conseil Général de Loire-Atlantique, compétents en matière de création et gestion de maisons de retraite, proposent le transfert de cette compétence, et de ces 80 lits, à la communauté d'agglomération Cap Atlantique, qui ne la possède pas, sans engager sur une quelconque aide financière.

Christian Canonne, conseiller général du canton du Croisic, et Gatién Meunier, conseiller général du canton de La Baule-Escoubac, considèrent qu'il existe une demande de lits médicalisés et souhaitent donc s'orienter vers la création d'un Ephad.

La gestion de cet établissement d'hébergement pour personnes âgées pourrait être déléguée à un prestataire privé conventionné avec le conseil général et l'agence régionale de santé.

S'il existe bien du logement intermédiaire sur le canton, il s'adresse essentiellement à un public de personnes âgées valides et autonomes. L'Ephad s'avère donc être la structure pertinente pour répondre au besoin d'accueil des personnes âgées dépendantes. Ce type d'équipement public n'existe pas actuellement à l'échelle du canton croisicais.

Face à ce désengagement de l'État, Michèle Quillard, maire du Croisic, Adeline L'Honen, maire de Batz-sur-Mer et conseillère régionale des Pays-de-la-Loire, Stéphanie Phan Thanh, maire de Guérande, Françoise Haudebourg, adjointe au maire de La Baule-Escoubac, se montrent déterminées à travailler solidairement, pour l'intérêt général des populations locales. Elles affirment leur solidarité pour que ces 80 lits soient maintenus au Croisic. Christian Canonne, Gatién Meunier, les représentants syndicaux FO et CGT de l'Hôpital Local Intercommunal de la presqu'île s'associent à cette démarche.

Au seuil de cette nouvelle année, les élus de notre liste vous expriment, ainsi qu'à ceux qui vous sont chers, nos vœux les plus sincères.

Stéphanie Phan Thanh, maire de Guérande, et Adeline L'Honen, maire de Batz-sur-Mer, solidaires de Michèle Quillard, maire du Croisic.



LISTE « POUR QUE VIVE LE CROISIC »

Chères Croisicaises, chers Croisicais,

Très heureuse année 2015 à vous tous. Nous espérons que les fêtes passées ont été l'occasion de retrouvailles avec vos proches, familles et amis; l'occasion de joies partagées.

La période se prête plus qu'une autre à un « sujet social ». Nous voulons donc ici vous donner des nouvelles de notre hôpital intercommunal. Dans le dernier numéro, nous écrivions notre inquiétude au sujet du sort incertain de l'EHPAD du Croisic (Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées et Dépendantes).

Nous soupçonnons la manœuvre politique dans la motion portée au vote du Conseil Municipal le 18 juillet dernier, motion qui se bornait à demander la position de l'ARS (Agence Régionale de Santé). Depuis, nous avons de nouveau questionné Madame le Maire en Conseil Municipal le 10 novembre 2014. Elle a refusé de nous répondre. C'est déjà discutable sur le plan démocratique.

Mais le motif invoqué dépasse tout ce que nous aurions pu imaginer: elle avait prévu une annonce à la presse sur le sujet. Bien qu'ilus de la ville, nous avons dû attendre la parution du fameux article pour être conviés, enfin, à une réunion d'information de Madame le Maire... qui nous a donc redit ce que nous avions lu dans la presse: pour l'ARS et le Conseil Général, le financement de la reconstruction de la Résidence des Lauriers, appelée communément « maison de retraite », n'est plus à l'ordre du jour. La résidence ne sera maintenue que si nous trouvons des fonds privés pour les travaux. Et nous n'avons que 3 ans pour réussir cet exploit: au-delà, la Commission de Sécurité ne renouvelera pas son autorisation d'exploitation. La situation est donc grave. Il ne faut pas perdre trop de temps en polémiques mais nous sommes en colère bien sûr! Comment ne pas l'être quand on a l'intime conviction que tout cela aurait pu être évité avec un peu de travail et de pugnacité? 12 années que le sujet est connu, le risque latent, mais que rien, strictement rien n'est fait. À la Présidence du Conseil de Surveillance pendant 6 ans, Mme Quillard était pourtant bien placée pour agir. Bref, restons concentrés sur l'objectif dorénavant et décrochons ces capitaux privés. Les enjeux sont suffisamment lourds pour qu'enfin, élus de la majorité et nous-mêmes, travaillons main dans la main: le maintien de la maison de retraite, c'est le maintien de 80 lits occupés par des Croisicais, avec tout ce que cela suppose de commodité pour les visites des familles. C'est le maintien des tarifs acceptables pratiqués aujourd'hui, environ 1800 € par mois, pour environ 2 800 €

à Batz-sur-Mer. C'est enfin le maintien de 50 emplois. Nous voulons agir, aux côtés de la majorité, activement. Nous voulons participer aux discussions à venir avec les différents organismes approchés, apporter nous aussi notre part de la solution. Nous avons un contact sérieux, une proposition que nous avons soumise à Mme Quillard le 19 décembre. À l'heure où vous lisez ces lignes, espérons que cette piste est sérieusement considérée par la majorité et que plus généralement, nous sommes réellement partie prenante dans ce dossier épineux.

Autre dossier délicat pour notre petite commune: les logements sociaux. Pour éviter les pénalités de la loi SRU (Solidarité Rurale Urbaine) la majorité s'arc-boute pour atteindre le quota légal appliqué par le Préfet. Au point parfois d'adopter un comportement douteux, comme dans l'affaire de la vente de Mmes Bresson à MM. et Mme Leques: avant les élections, Mme Quillard est d'accord sur le principe de lever la préemption de la mairie sur la maison de Mmes Bresson pour permettre la vente. Après les élections, Mme le Maire revient sur ses engagements. Elle n'entend plus renoncer au droit de préemption! La municipalité souhaite en effet construire des logements sociaux à l'angle des rues Kervelen et Gambetta, sur l'emplacement de Mmes Bresson, et sur celui de l'ancienne Glacière toute proche. Si l'on résume donc les choses pour la construction des logements sociaux à cet endroit, la mairie devrait déboursier 130 000 euros pour acheter la maison de la Glacière laquelle, n'est absolument pas à vendre et payer encore pour démolir. Pour un objectif qui semble ultra-prioritaire pour la ville, les choix et la méthode sont pour le moins compliqués... Si l'on veut coûte que coûte des logements sociaux, rappelons que l'on peut en construire une vingtaine à l'entrée du Croisic à proximité d'Intermarché, dès maintenant et pour bien moins cher: ce terrain appartient déjà à la ville et il est libre de toute construction. Mais au-delà de ça, ne peut-on pas considérer la question des logements sociaux au Croisic de façon plus réfléchie? Peut-on cesser de raisonner par la contrainte des quotas à atteindre et la peur des pénalités de la SRU? Peut-on maintenant se poser les bonnes questions? Nous aurons environ 250 logements sociaux au Croisic à la fin du chantier de Kervaudou. A-t-on besoin des 150 autres pour atteindre les 400 imposés? Quel est le besoin réel en logements sociaux au Croisic? Une fois ce besoin défini, s'il est inférieur aux 400 requis, l'amende annuelle de la SRU n'est-elle

finallement pas souhaitable? Ne peut-elle pas être considérée comme un investissement utile, à mettre en regard des coûts fonciers conséquents des logements sociaux pour la mairie (et le contribuable)? Sans parler des impacts environnementaux. A-t-on enfin réfléchi à d'autres moyens de libérer du logement pour les Croisicais, notamment via les maisons vides existantes et déjà mises en vente? D'autres communes y parviennent bien. Pourquoi pas nous? Sur ce sujet aussi, nous avons des idées à partager avec la municipalité.

Pour 2015, nous formulons donc le vœu d'être entendus par la majorité. Nous souhaitons qu'il nous soit donné de travailler ensemble, enfin, élus de la majorité, élus de l'opposition. Car nous partageons sans doute le même objectif: nous voulons le meilleur pour notre ville et ses habitants.

BREVS SUR LES SUEJTS DE L'OURS

Dos d'âne de la route du milieu: ils sont au nombre de 11 sur cet axe et vous êtes nombreux à vouloir les voir disparaître. Mme Quillard en avait fait un argument phare de sa campagne. Les derniers échanges avec la majorité révèlent finalement un projet bien moins ambitieux: pas de suppression totale comme annoncé. Seuls 3 dos d'âne seraient en réalité concernés et remplacés par 2 à 3 plateaux. Ces concessions sont sans doute justifiées par la configuration des lieux. Nous regrettons simplement qu'une promesse ait été faite un peu opportunément, sans analyse préalable et approfondie de la situation.

Sorties nocturnes sécurisées: Le Croisic n'a pas véritablement de lieu de fête pour ses jeunes, d'endroit où ils puissent se retrouver pour danser et discuter autour d'un verre. Peut-être ouvririons-nous un jour les discussions sur le sujet, pour le bien de la commune. En attendant, il faut quitter la presqu'île pour s'amuser, en prenant souvent des risques sur la route. Certaines boîtes de nuit ont mis en place des navettes au départ de la gare du Croisic, le week-end à partir de 23h. Il suffit d'appeler ces établissements pour réserver. Le retour est prévu à 5 heures le lendemain. Pensez-y!

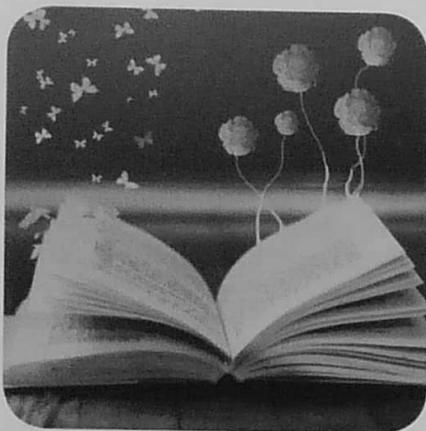
Association « pour que VIVE Le Croisic »: elle compte déjà une trentaine de membres. Les réflexions sont initiées sur quelques sujets clés pour Le Croisic, comme la pêche par exemple. Une rencontre sera bientôt organisée pour nous donner l'occasion de faire connaissance. Mais vous pouvez déjà nous rejoindre en complétant le bulletin d'adhésion sur notre site internet. La cotisation annuelle est de 10 euros. À très bientôt! [www.pour-que-vive-le-croisic.fr](http://www.pour-que-vive-le-croisic.fr)  
06 60 93 20 46

# AGENDA

## || FÉVRIER 2015

### Café littéraire

Mercredi 4 février à 17h30  
La Galerie Chapleau. Ville du Croisic



### Exposition « Peintres et sculpteurs d'ici et d'ailleurs »

Du samedi 14 au dimanche 22 février de 10h00 à 18h00 - Ancienne Criée  
Une trentaine de peintres à chaque session. Amateurs et professionnels présentent des œuvres très variées, où l'aquarelle, le dessin, l'acrylique, la sculpture se côtoient. Portraits, marines, natures mortes, abstrait, naïfs, chaque visiteur peut y trouver sa préférence. Entrée libre. Association « Art et Animations »

### Soirée des années 80

Samedi 21 février à 19h00  
Salle des fêtes. Croisic Gym Enfants

### Loto

Dimanche 22 février, à 13h30  
Salle des fêtes. Association la Maris Stella

### Café philosophique

Jeudi 26 février à 18h00  
La Galerie Chapleau. Ville du Croisic  
Animé par Dominique Paquet, docteur en philosophie. Entrée libre.  
Faut-il oublier le passé pour se donner un avenir? La question est paradoxale: comment imaginer qu'une perte du passé puisse fonder l'avenir? Pourtant l'histoire collective et l'histoire individuelle témoignent de ces ruptures mémorielles. Malgré tout, comment oublier le passé? L'oubli se déciderait-il? Que choisir d'oublier? À trop oublier, est-il encore possible de se donner un avenir? Autant de questions que ce café philo développera au fil d'une discussion libre et bienveillante.

## || MARS 2015

### Théâtre

Dimanche 8 mars à 17h00  
Salle des fêtes

Le Théâtre Ad'Hoc apportera son concours à la célébration de la Journée internationale de la femme. Les comédiens interpréteront 3 pièces en un acte. Les auteurs Bertold Brecht, René de Obaldia et Eric Westphal. Mise en scène par Véronique Valmont. Théâtre Ad'Hoc

### Soirée Paëlla

Samedi 14 mars à 19h30  
Salle des fêtes. OGEC Saint-Goustan  
Tarif: 18 €. Repas Paëlla + dessert (Apéritif offert). Soirée dansante.  
Proposition d'une liste de baby-sitters sur demande - Inscriptions avant le 1<sup>er</sup> mars 2015 au 06 68 98 96 34 ou valerie.pedron@wanadoo.fr ou vegual@bbox.fr

Élections départementales – 1<sup>er</sup> tour  
Dimanche 22 mars

Élections départementales – 2<sup>e</sup> tour  
Dimanche 29 mars

## || AVRIL 2015

Concert au profit des Restos du Cœur  
Vendredi 10 avril à 21h00  
Salle des fêtes. Les Restos du Cœur

### Stage Cirque – spectacle le vendredi

Du lundi 13 au vendredi 17 avril 2015 de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00  
Salle des sports  
Spectacle gratuit pour tous, le vendredi à 19h00 à la salle des sports.  
Nombre de places: 60. Activités: clownerie, trampoline, funambule, acrobate, jonglerie...  
Inscriptions auprès du service des sports au 0679447963 ou au sein des structures pour les enfants inscrits dans celles-ci.  
Ville du Croisic



### Exposition « Artisanat d'Art »

Du vendredi 17 au lundi 20 avril de 11h00 à 19h00 - Ancienne criée  
Une trentaine d'artisans exposent des articles: textiles, porcelaine, verre, bois, cuir. Le « made in France » est obligatoire et bien représenté. Entrée libre. Association « Art et Animations »

### Carnaval

Samedi 18 et dimanche 19 avril  
Sur les quais  
Samedi 18 avril - Bal - Salle des fêtes  
Dimanche 19 avril - Défilé  
Ville du Croisic



### Exposition « Émile Gautier »

du samedi 18 avril au dimanche 13 septembre - La Galerie Chapleau.  
Ville du Croisic

### Exposition « Les Créateurs en liberté »

Du mercredi 22 au dimanche 26 avril de 11h00 à 19h00 - Ancienne criée  
L'originalité et la fabrication en pièce unique par la plupart des exposants apportent à cet événement un intérêt, tous les ans, apprécié des visiteurs. Entrée libre.  
Association « Art et Animations »

### Exposition Déportation

Du vendredi 24 avril au dimanche 26 avril  
Foyer Émile-Thibault. Ville du Croisic

## || MAI 2015

### Exposition

« Club de Modélisme Intercommunal »  
Du vendredi 1<sup>er</sup> mai au dimanche 3 mai  
Club de Modélisme Intercommunal

### 70<sup>e</sup> anniversaire de la Libération du Croisic

Du jeudi 7 au samedi 9 mai, sur les quais.  
Office de Tourisme